

Une canicule exceptionnelle pour un début de mois de juin

Page A 4



La grève n'a pu être évitée

Page A 3

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. XCVI N° 132

LE MARDI 14 JUIN 2005

87c + TAXES = 1\$



Le chanteur Michael Jackson quittant le palais de justice après son acquittement, hier

## Le «roi de la pop» est acquitté

LINDA DEUTSCH

Santa Maria — Victoire judiciaire pour Michael Jackson. Le «roi de la pop» a été acquitté de l'ensemble des 10 chefs d'accusation retenus contre lui, dont conspiration, acte obscène et agressions sexuelles sur un mineur de 13 ans, selon le verdict lu hier après-midi au tribunal de Santa Maria (Californie).

Les 12 jurés du procès, huit femmes et quatre hommes du comté de Santa Barbara, qui avaient entre leurs mains le sort d'une des stars les plus célèbres du monde, l'ont également déclaré non coupable d'administration d'alcool pour aggraver le jeune garçon.

VOIR PAGE A 8: JACKSON

ALIMENTATION

## L'industrie n'est pas prête à sonner le glas des gras trans

FABIEN DEGLISE

Ottawa — Changement de ton dans la guerre contre les gras trans. L'éradication dans l'alimentation par le gouvernement fédéral de ces acides gras, néfastes pour la santé du cœur, risque d'être plus longue que prévu. Pour le bien des consommateurs et celui de l'industrie, ont plaidé hier en chœur les représentants du milieu agro-alimentaire devant le Groupe d'étude sur les graisses trans de Santé Canada.

Dans le collimateur des parlementaires depuis novembre dernier, avec l'adoption d'une motion anti gras trans, ces graisses qui apparaissent dans les aliments contenant des huiles partiellement hydrogénées donnent du fil à retordre à l'industrie. Elles sont difficiles à remplacer, et leur disparition totale des aliments à compter de novembre 2005, comme cela avait été annoncé par Ottawa, n'est donc pas à prévoir avant un

VOIR PAGE A 8: GRAS

## PME: deux millions d'emplois menacés, faute de relève chez les dirigeants

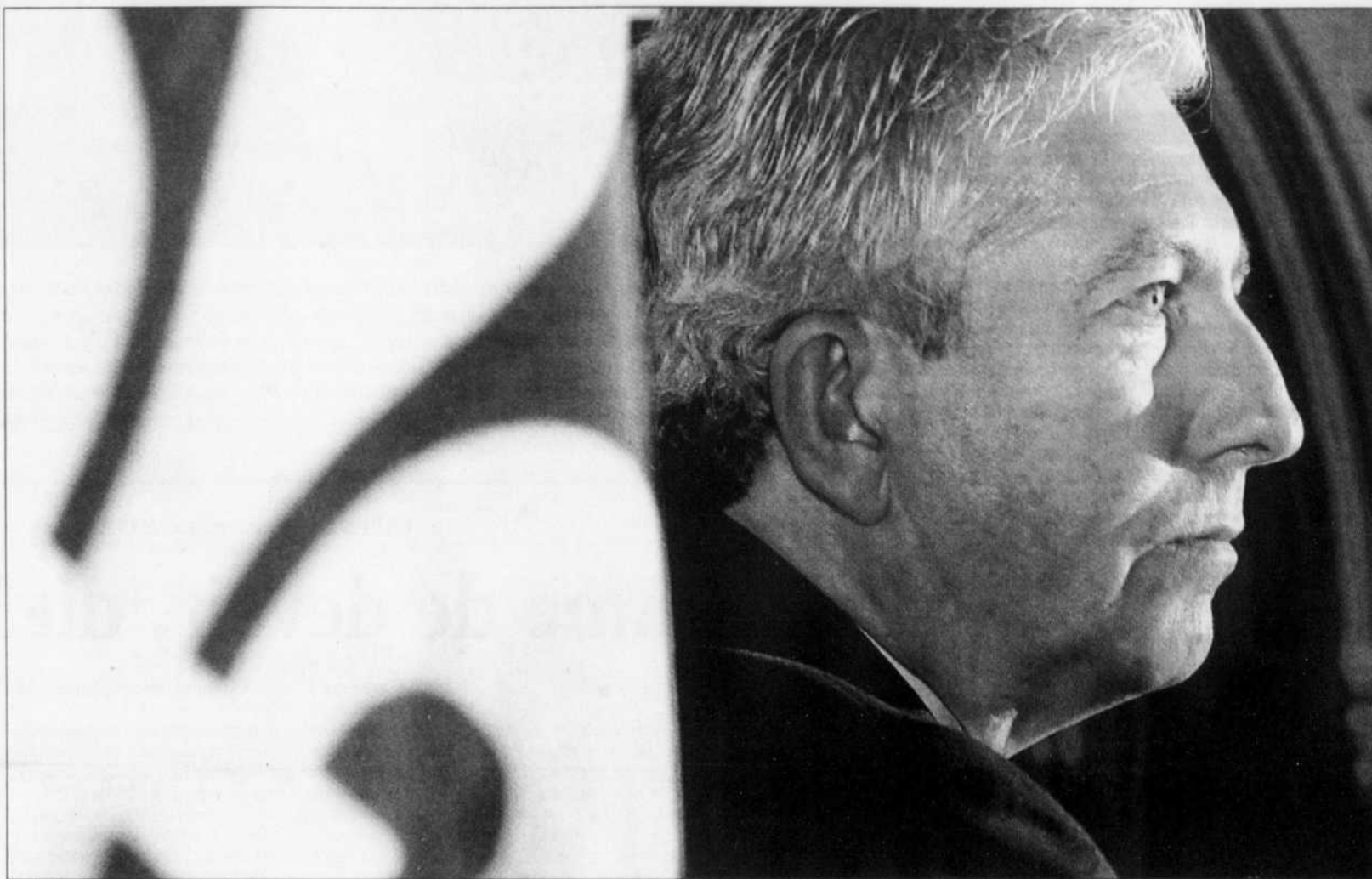
À lire en page B 1

INDEX

7	8313 000651	8	
Annonces	B 4	Idées	A 7
Avis publics	B 5	Météo	B 5
Culture	B 8	Monde	A 5
Décès	B 4	Mots croisés	B 5
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 6	Télévision	B 7

## « Mon devoir est ici »

Gilles Duceppe renonce à se lancer dans la course à la direction du PQ



JIM YOUNG REUTERS

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a tenu une conférence de presse à Ottawa, hier, pour annoncer sa décision de demeurer «sur le front fédéral».

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a confirmé hier qu'il laissait la voie libre aux différents candidats qui désirent prendre la tête du Parti québécois. Pour «le bien du mouvement souverainiste», le politicien le plus populaire du Québec a choisi de rester «sur le front fédéral» à Ottawa. Une décision qui a rapidement nourri les attaques libérales, parfois de façon très personnelle.

Gilles Duceppe a expliqué hier en conférence de presse que, dès le lundi 4 juin, soit deux jours

après le départ-surprise de Bernard Landry, son «intuition» l'incitait à rester aux commandes du Bloc. Il a tout de même consulté des gens «pour confronter cette intuition», mais la même question le hantait sans arrêt. «Est-ce que c'est responsable d'avoir deux courses au leadership en même temps, avec le même monde, et une élection qui s'en vient? C'est une question simple dans le fond. Et la réponse est non. C'est mon devoir de rester ici. C'est ma responsabilité», a-t-il dit hier, dans une petite salle bondée du Parlement.

Le chef du Bloc, qui avait promis à ses troupes et

aux Québécois d'être présent lors de la prochaine campagne électorale fédérale, juge que le mouvement souverainiste a besoin de lui à Ottawa, même s'il se sentait prêt à faire le saut à Québec.

VOIR PAGE A 8: DUCEPPE

■ Autre texte en page A 2

■ La chronique de Michel David, page A 3

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 6

LONGUEUIL

## Un maire en péril

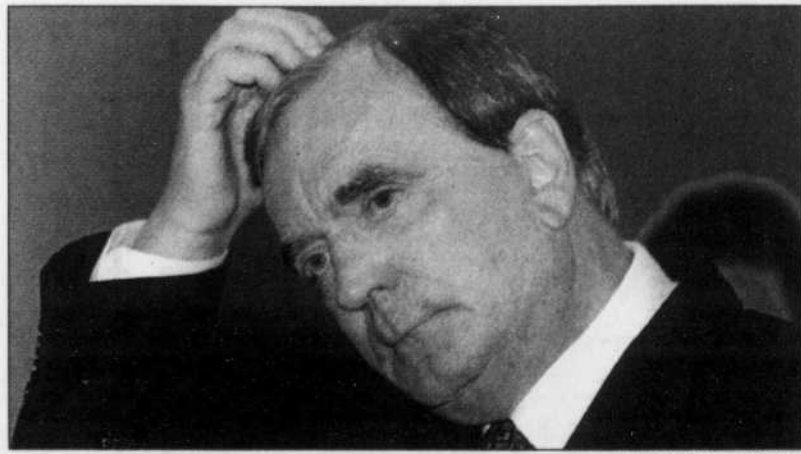
Isolé, trahi, Jacques Olivier s'accroche

JEANNE CORRIVEAU

De plus en plus isolé dans son propre parti, le maire de Longueuil refuse de rendre les armes et il a réitéré, hier, son intention d'être candidat à la mairie lors des élections municipales de novembre prochain. Mais il pourrait devoir croiser le fer avec son rival Claude Gladu lors d'une course à la direction du Parti municipal Rive-Sud d'ici à la mi-juillet.

Jacques Olivier s'est senti «profondément trahi» lorsque son bras droit, Claude Gladu, a annoncé, mercredi dernier, son intention de se porter candidat à la mairie de Longueuil contre lui. «Je connais Gladu depuis 30 ans. Gladu me connaît également depuis 30 ans. Nous avons réalisé beaucoup de choses ensemble et je lui faisais parfaitement confiance. Il avait ma confiance, mais il avait également les pouvoirs qui accompagnaient les responsabilités qu'il assumait dans l'équipe», a-t-il indiqué hier devant la presse.

Le maire Olivier, qui a vu au cours



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Le maire de Longueuil, Jacques Olivier, a beaucoup de soucis par les temps qui courent.

des derniers jours son équipe s'effriter autour de lui au profit de son nouvel adversaire, Claude Gladu, s'est adressé aux médias hier pour la première fois depuis le début du putsch dont il

est victime. Il a relaté avoir eu une conversation téléphonique avec M. Gladu mardi soir dernier et avoir tenté de le convaincre de rester au sein de son équipe. «J'ai dit: "Claude, il ne

peut pas y avoir deux maires à Longueuil. Je t'ai donné les responsabilités, je t'ai donné les clés du parti, je t'ai nommé vice-président du comité exécutif et président du Réseau de transport de la Rive-Sud. Une chose que je ne suis pas capable de te donner, c'est la mairie», a expliqué M. Olivier.

Président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, Claude Gladu est finalement passé à l'action le lendemain en formant sa propre équipe avec les 13 autres candidats de l'arrondissement que Jacques Olivier comptait présenter en vue du scrutin de novembre. Depuis ce jour, 17 élus de l'équipe Olivier ont décidé de se ranger derrière M. Gladu.

Jacques Olivier affirme ne pas comprendre ce qui a pu pousser M. Gladu à agir ainsi: «Il me semble qu'entre adultes d'autres solutions auraient pu être trouvées. Ma porte a toujours été ouverte pour rencontrer mes collaborateurs et faire avancer les dossiers de la Ville,

VOIR PAGE A 8: OLIVIER

**PRÉSENCE AUTOCHTONE**  
MONTREAL DU 13 AU 22 JUIN 2005  
514.571.4444 [nativelynx.qc.ca](http://nativelynx.qc.ca)

FILMS ET VIDÉOS AUTOCHTONES

Des images exceptionnelles pour mieux saisir les enjeux et les défis auxquels doivent faire face les Premières Nations des trois Amériques

Du 13 au 22 juin  
Au cinéma ONF  
1564, rue St-Denis

Le cinéma selon JORGE SANJINES

Du 15 au 18 juin  
À la Cinéma-thèque québécoise  
939, boul. de Maisonneuve Est

## • LES ACTUALITÉS •

Hôpital Shriners

### La souveraineté fait moins peur que la terre contaminée

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

London aura beau brandir la menace souverainiste pour convaincre les Shriners d'installer leur nouvel hôpital pédiatrique spécialisé en orthopédie chez elle plutôt qu'à Montréal, les délégués, eux, semblent majoritairement imperméables au fantôme sécessionniste, constate le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), qui a entrepris de tâter le pouls des décideurs en prévision de la convention qui scellera le sort de l'hôpital.

Divisés sur l'emplacement du futur hôpital de 100 millions, les 1500 délégués des Shriners trancheront en faveur de Montréal ou de London le 5 juillet prochain, à Baltimore. D'ici là, le Centre universitaire de santé McGill, qui entend accueillir le futur hôpital sur son site de la cour Glen, a entrepris de joindre les délégués un à un afin de les convaincre d'appuyer la candidature de Montréal.

Au fil des appels, le CUSM a pu voir que la souveraineté ne pesait pas lourd dans leur décision. «On leur demande leurs craintes, leurs doutes, et on s'aperçoit que ceux-ci sont plus intéressés par le dossier environnemental que par celui de la politique», estimait hier le chef des communications au bureau du directeur général du Centre universitaire de santé McGill, Judith Horrell.

Mais Montréal aura tout de même fort à faire pour imposer ses forces, car la ville ontarienne ne rate pas une occasion de mettre sa concurrente dans l'embarras. Ses deux cibles favorites: la menace souverainiste (reprise dimanche par le directeur général du plus grand centre hospitalier de London, en Ontario, Tony Dagnone) et la décontamination de la cour Glen.

«London essaie par tous les moyens de gagner sa cause et le fait qu'ils aient recours à de tels arguments nous laisse croire qu'ils n'ont rien de plus substantiel à offrir», estimait hier Judith Horrell, chef des communications au bureau du directeur général du Centre universitaire de santé McGill.

Pas question donc pour Montréal de jouer le petit jeu de London. «On veut mettre le focus sur ce qu'on a à faire et sur les faits. Mais, dès que London diffuse une mauvaise information, on est très rapide à réagir pour que les gens sachent que c'est faux», explique Mme Horrell.

Quant à la décontamination de la cour Glen en cours par la firme Hébert-Loiselle-Quéformat, le CUSM assure que tout sera fin prêt pour juillet. Un sceau du ministère de l'Environnement viendra confirmer la sécurité du site. La décontamination terminée, on pourra même y cultiver son jardin tellement ce sera sécuritaire, promet la direction du CUSM.

Le 20 avril dernier, le conseil d'administration des Shriners avait donné sa préférence à la ville de London, une recommandation qui suppose la fermeture de celui qui est à Montréal depuis maintenant 80 ans. Mais la fermeture d'un hôpital et son déménagement dans une autre ville doivent être entérinés par les deux tiers des quelque 1500 délégués de l'organisation philanthropique.

Historiquement, il est arrivé à quelques reprises que les délégués votent à l'encontre des recommandations faites par le conseil, comme ce fut le cas à Minneapolis. Le CUSM espère qu'il en ira de même pour Montréal.

Les Shriners financent 22 hôpitaux pédiatriques spécialisés dans les soins orthopédiques, les traitements pour les grands brûlés et les blessures de la colonne vertébrale.

Le Devoir

### Poudre suspecte au bureau de Jean Charest



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES BUREAUX montréalais du premier ministre Jean Charest ont été évacués et sont restés fermés une bonne partie de la journée, hier, à la suite de la réception d'une enveloppe contenant une substance poudreuse suspecte, qui était toujours en analyse dans un laboratoire de santé publique au moment de mettre sous presse, hier soir. Par mesure de précaution, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a néanmoins décidé d'évacuer tout le quatrième étage de l'édifice situé au 2001 rue McGill College et de déployer un périmètre de sécurité autour de la zone, en plein centre-ville. Le périmètre a été rouvert vers 16h. Une trentaine de personnes ont été momentanément placées en zone isolée durant l'opération, mais ont pu partir plus tard sans autre formalité, personne n'ayant éprouvé de malaise. Une seule employée a été en contact direct avec la substance mystérieuse. Le premier ministre Charest se trouvait pour sa part à Québec durant la journée.

Gilles Duceppe reste à Ottawa

## Un homme de devoir, dit Louise Harel

ROBERT DUTRISAC

Québec — La chef de file parlementaire du Parti québécois, Louise Harel, a salué le sens du devoir de Gilles Duceppe qui a décidé de rester chef du Bloc québécois pour le bien de la cause souverainiste.

«Gilles est un homme de devoir et il a toujours respecté ses engagements. Je sais qu'il a un attachement profond au respect de la parole donnée», a dit Louise Harel au cours d'un point de presse. La députée d'Hochelaga-Maisonneuve est une amie de M. Duceppe qu'elle a connu lorsqu'ils étaient, avec Claude Charron, à l'Union générale des étudiants du Québec en 1968. Le chef bloquiste a informé Mme Harel de sa décision dimanche soir.

Son engagement, c'était de mener ses troupes lors des prochaines élections fédérales. «Il faut toujours se rappeler que la première étape, c'est de remporter avec beaucoup d'appui la prochaine élection fédérale», a dit

Mme Harel, qui résume l'opinion très majoritaire du caucus des députés péquistes.

«Il est important de se rappeler que la souveraineté du Québec va se décider à Québec, mais que les députés du Bloc auront un rôle très important à jouer dans le cadre des négociations qui suivront», a souligné Mme Harel.

Sans vouloir commenter directement la décision de M. Duceppe, le premier ministre Jean Charest a signalé «la radicalisation» du PQ dont le nouveau programme préconise de tenir un référendum sur la souveraineté le plus tôt possible et abandonne le partenariat politique avec le Canada. «Le départ de M. Landry témoigne du fait que les purs et durs au Parti québécois ont une voix prépondérante», a-t-il dit en marge d'une conférence de presse relative au projet de loi sur le développement durable. «Quiconque dirigera le PQ dirigera un parti qui a radicalisé ses vues sur la souveraineté», estime le premier ministre.

De son côté, Pauline Marois n'a pas voulu se dire

soulagée de la décision de M. Duceppe. La course à la direction du PQ, qu'elle dit toujours souhaiter, ne sera pas facile. «Vouloir être chef du Parti québécois, il n'y a rien de facile dans ça. Je suis prête à relever le défi», a-t-elle dit.

La semaine dernière, quatre députés péquistes ont annoncé leur appui à André Boisclair qui doit annoncer dans quelques jours qu'il se lance dans la course maintenant que Gilles Duceppe s'en est écarté. «André est une candidature intéressante», estime Mme Marois.

Pour sa part, Mme Marois jouit de l'appui de la députée de Pointe-aux-Trembles, Nicole Léger, et de la députée de Terrebonne, Jocelyne Caron. Mais elle aurait d'autres appuis au sein de la députation comme à l'extérieur du caucus. «Ne vous inquiétez pas de mes appuis, j'en ai», a lancé Mme Marois.

Le Devoir

### École internationale de langues du YMCA du Grand Montréal

- 1. ANGLAIS • FRANÇAIS**  
- Professeurs de langues diplômés et expérimentés  
- Centre officiel TOEIC  
(Test of English for International Communication)  
- Centre officiel TFI (Test de Français International)  
- Certificat d'agrément d'Emploi Québec  
(Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre)  
- Les cours intensifs le matin et toute la journée incluent:  
• Abonnement gratuit à notre centre sportif  
• Accès gratuit à Internet  
Session de jour: 27 juin session de soir: 4 juillet
- NOUS OFFRONS AUSSI:**  
• après-midi  
- Cours de Prononciation anglaise  
- Conversation et Cours de préparation à TOEIC + TOEFL  
• soirs  
- Anglais Grammaire + Conversation 42h / 7 sem. / 295\$  
- Français écrit
- 2. Anglais des Affaires (niveau avancé); Mercredi 18h à 21h / 7 sem. / 295 \$**  
**3. ESPAGNOL, ITALIEN, PORTUGAIS** - Jour et soir Espagnol 21h / 7 sem. / 155\$ - Cours du soir en Italien et Portugais 21h / 7 sem. / 155\$  
**4. COURS EN ENTREPRISES - Cours privés** pour anglais, français, espagnol et portugais  
Test de niveau: les mercredis de 12h30 à 18h

#### CAMP LINGUISTIQUE

Cours d'anglais et sports et loisirs - Pour les jeunes de 9 à 12 ans et de 13 à 17 ans  
Du 27 juin au 22 juillet • Du 25 juillet au 12 août

Appelez-nous au: 849-8393 postes 709 & 719 1440, rue Stanley Peel www.ycamontreal.qc.ca/langues

### FÊTE DES PÈRES - 19 JUIN

La plus grande sélection à Montréal

PAUL & SHARK  
yachting

OGILVY  
monsieur

ESPACE HOMME AU 4<sup>e</sup>

Sainte-Catherine et de la Montagne  
tél.: 514.842.7711 poste 357  
WWW.OGILVYCANADA.COM



ROLEX  
Lady-Datejust  
Or jaune 18 carats

Bijouterie  
Gambard  
Vente et service technique  
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL  
(514) 866-3876

### La commission itinérante fait du sur-place

ROBERT DUTRISAC

Québec — Rien ne va plus pour la commission parlementaire itinérante sur la réforme de la Loi électorale qui doit se pencher principalement sur la réforme du mode de scrutin.

Après plus de treize heures de débats à l'Assemblée nationale (ils se poursuivaient encore en soirée hier) sur la motion qui crée cette commission, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, accuse l'opposition officielle de faire un «filibuster» (obstruction systématique) de façon à empêcher l'adoption de cette motion par la majorité gouvernementale. Si l'adoption de la motion est reportée à l'automne, la commission, qui doit procéder à des consultations particulières dès septembre puis à une consultation générale itinérante quelques semaines plus tard, subira un retard de plusieurs mois, a prévenu M. Pelletier au cours d'un entretien.

Le ministre se refuse à employer le bâillon pour adopter une telle motion qui porte sur des enjeux touchant la vie démocratique.

De son côté, l'opposition officielle dénonce le gouvernement qui «veut garder le contrôle partisan sur le processus», a fait savoir le porte-parole de l'opposition officielle en matière de réforme des institutions démocratiques, Luc Thériault. Il nie que l'opposition officielle se livre à un «filibuster»; elle ne fait que présenter des amendements, au nombre de quatre, qui visent à améliorer le fonctionnement de la commission. «C'est le ministre qui veut faire dérailler la motion. Son attitude est indécente», estime M. Thériault.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## Garderies: la grève n'a pu être évitée



Michel David

## Limiter les dégâts

Jean Lapierre et Pierre Pettigrew auraient dû accorder leurs violons. Alors que M. Lapierre répétait depuis des jours que Gilles Duceppe ferait preuve de lâcheté en renonçant à la succession de Bernard Landry, son collègue Pettigrew aurait plutôt vu dans son saut sur la scène québécoise une démonstration de carriérisme.

Chose certaine, déclarer que l'actuelle popularité du Bloc québécois n'était qu'une «petite ballonne» gonflée par le scandale des commandites, comme l'a soutenu M. Pettigrew, n'avait rien pour inciter M. Duceppe à quitter Ottawa.

S'il l'avait fait, M. Lapierre, qui mourait visiblement d'envie de le voir partir, aurait probablement dit qu'il avait eu peur de l'affronter dans un match revanche! La période de transition s'éternise pour le député d'Outremont, qui continue de confondre ses nouvelles fonctions avec son ancien rôle d'animateur public.

Remarque, il est vrai qu'il faut un certain courage pour accepter de diriger le PQ. Quand Lucien Bouchard avait annoncé sa démission, Mario Dumont s'était montré très compréhensif, qualifiant les militants péquistes de «gang de malades». Le congrès d'il y a dix jours n'a certainement rien fait pour infirmer ce diagnostic. Pour une raison qui m'a toujours échappé, le bonheur au PQ semble consister à voir un chef le plus affaibli possible.

La perspective de débarquer dans cet asile ne devait pas enthousiasmer beaucoup le chef du Bloc québécois. Le PQ est sans doute le seul parti politique du Canada, sinon du monde entier, où aucun député ne semblait souhaiter avoir comme chef le leader politique de loin le plus populaire de l'heure. Tous les signaux qui lui ont été envoyés allaient dans le sens contraire.

Il ne faut pas confondre le courage avec l'inconscience et la lâcheté avec le sens des responsabilités. Malgré le peu d'enthousiasme que suscitait son éventuelle candidature, M. Duceppe aurait probablement gagné la course, mais son départ d'Ottawa aurait causé plus de tort au Bloc qu'il n'aurait fait de bien au PQ.

Dans les circonstances, M. Duceppe a pris la meilleure décision, mais il ne faut pas s'y tromper: au total, le PQ et le mouvement souverainiste en général vont sortir affaiblis de ce triste vaudeville. Pour le chef bloquiste, il s'agissait surtout de savoir quel était la meilleure façon de limiter les dégâts.

Dans l'immédiat, son désistement ouvre toute grande la porte à André Boisclair, dont la réflexion de plus en «intense et positive» ne peut se conclure que par sa candidature.

À moins, bien entendu, que Bernard Landry ne décide d'affronter le ridicule que lui vaudrait, au moins temporairement, une tentative de retour après un départ qui semblait définitif. Pour le mouvement souverainiste, la combinaison Landry-Duceppe demeure malgré tout la plus avantageuse et, contrairement à Pauline Marois, M. Boisclair, qui entrevoyait son avenir immédiat à Toronto, pourrait se permettre de passer un tour.

Si Pauline Marois, dont c'est la dernière chance, est la seule autre candidate de poids, la partie sera d'autant plus jouable pour M. Boisclair que M. Landry fera des pieds et des mains pour empêcher la victoire de son éternelle rivale. Mme Marois n'a surtout pas à s'inquiéter: il verra à ce qu'elle ait au moins un adversaire.

Paradoxalement, que M. Boisclair ou Mme Marois l'emporte, les «purs et durs» qui ont puissamment contribué au départ de M. Landry devront composer avec un chef dont les positions seront nettement plus modérées que les siennes. L'un et l'autre se disent enchantés du nouveau programme, mais l'expérience montre qu'un chef du PQ peut prendre une singulière distance avec le programme quand vient le temps de rédiger la plate-forme électorale ou la question référendaire.

Alors que Mme Marois est en campagne depuis deux ans, seulement deux députés lui ont officiellement donné leur appui, Nicole Léger et Jocelyne Caron, qui ne comptent pas parmi les plus influentes du caucus. Sans même être officiellement candidat, M. Boisclair peut déjà compter sur quatre députés et on peut parier que d'autres n'attendent que son signal pour lui prêter allégeance.

Mme Caron a crié au sexisme la semaine dernière, sous le curieux prétexte que certains auraient déclaré que Mme Marois «ne fait pas le poids». Comme si cette expression ne s'appliquait pas aussi bien aux hommes! Force est toutefois de constater qu'encore une fois l'ancienne vice-première ministre ne pourra pas compter sur la solidarité féminine au sein du caucus.

Pourtant, ses états de service sont beaucoup plus impressionnants que ceux de M. Boisclair. Jamais au PQ, un homme ou une femme n'a été successivement titulaire du Conseil du trésor, de l'Éducation, de la Santé et des Finances. Pendant ce temps, son rival a été ministre des Affaires municipales, de la Solidarité sociale et de l'Environnement.

Au cours de la dernière année, Mme Marois a toutefois indisposé plusieurs de ses collègues des deux sexes par ce qui a été perçu comme un manque de solidarité, non seulement envers Bernard Landry, quand elle a réclamé une course au leadership à la toute veille d'un conseil national, mais également envers le caucus, quand elle s'est prononcée en faveur de l'établissement du CHUM à Outremont.

Clairement, Mme Marois mise moins sur l'appui de ses collègues que sur les membres du PQ, qui élisent le nouveau chef au suffrage universel. L'exemple de 1985 montre toutefois qu'il existe un lien étroit entre les deux. Pierre Marc Johnson avait l'appui de la très grande majorité des députés et il a terminé bon premier devant... Pauline Marois.

mdavid@ledevoir.com

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Près de 25 000 enfants fréquentant 310 Centres de la petite enfance (CPE) du Québec auront congé de garderie, aujourd'hui et jusqu'à vendredi, ce qui voudra dire aussi un sérieux casse-tête organisationnel pour les parents touchés. Le blitz de négociations intensives entamé ces derniers jours entre le gouvernement et les représentants des éducatrices a en effet échoué, hier, en fin de journée, l'écart entre les offres et les demandes demeurant trop grand pour espérer un accord de dernière minute.

«C'est rompu», a confirmé vers 18h un porte-parole de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui représente quelque 7800 éducatrices (la quasi-totalité des autres éducatrices ne sont pas syndiquées, mais la future convention s'appliquera à tout le secteur). Ce qui veut donc dire que la deuxième partie du mandat de grève de sept jours voté par les syndiquées sera appliqué dès ce matin. Les éducatrices avaient déjà débrayé les 3, 6 et 7 juin. Un retour à la table de négociations la semaine dernière avait fait naître une brève lueur d'espoir qu'un règlement survenne et que ces quatre nouvelles journées de grève puissent être évitées, mais en vain.

«Les écarts restent importants et dépassent largement la capacité de payer du gouvernement et des Québécois», a commenté Louise Bédard, attachée de presse de la ministre de la Famille, Carole Thérberge. Mme Bédard a refusé de dévoiler l'ampleur du fossé existant entre les deux parties, mais elle mentionne que les «rapprochements faits dans les derniers jours» n'ont pas permis d'atteindre un seuil acceptable pour le gouvernement Charest. Plus tôt dans la journée, elle mentionnait que le ministère n'avait pas l'intention de «négocier le couteau sur la gorge».

La ministre a pour sa part déclaré dans un communiqué que «rompre les discussions ne rime à rien. Ce sont les parents et les enfants qui sont pris en otage par cette décision. [...] Il y a d'autres moyens, certainement plus utiles, d'arriver à un règlement. Si la partie syndicale est de bonne foi, elle doit revenir à la table de discussion».



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À la CSN, on indique que la partie syndicale demeure «comme toujours» ouverte à la reprise des négociations, mais «pas pour discuter avec nous-mêmes», confie un responsable. «La proposition gouvernementale est revenue à son origine. Ils n'ont pas dérogé de mandat. Il y a eu certains rapprochements, mais au bout du compte, nous sommes revenus en arrière. C'est un choix politique

et stratégique de la part du gouvernement de ne pas avoir voulu accéder à un compromis possible.»

Le mouvement de cette semaine pourrait bien prendre de l'ampleur: un vote sur une grève générale illimitée «déclenchable au moment jugé opportun» doit en effet être tenu durant les quatre jours de débrayage, a-t-on confirmé à la CSN. «Nous gardons la porte ouverte.»

Le différend entre le gouvernement et les éducatrices syndiquées repose principalement sur la question de l'équité salariale entre hommes et femmes. Les deux parties ne s'entendent pas sur le comparatif salarial masculin qui devrait être utilisé pour calculer la hausse de salaire nécessaire à l'atteinte de l'équité: la chose n'est pas aisée du fait que le secteur des services de garde est considéré sans comparateur masculin, et qu'il faut donc travailler à partir d'indicateurs théoriques, sujets à discussion.

Selon la CSN, la dernière offre gouvernementale aurait fait passer la rémunération maximale des éducatrices de 18,36 \$ à 19,55 \$, alors que le syndicat exige plutôt un plafond à 21,78 \$. L'écart financier entre les deux montants pourrait représenter jusqu'à 300 millions. Autre point d'accrochage: la date d'application du futur règlement et des changements salariaux. La CSN voudrait que ceux-ci soient rétroactifs au 21 novembre 2001. Environ 167 000 enfants fréquentent la centaine d'établissements du réseau des CPE.

## Pertes d'emplois

Par ailleurs, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCEPE) dévoilera ce matin l'ampleur des licenciements qu'elle prévoit devoir effectuer à partir de l'été pour arriver à combler le manque à gagner de 40 millions indiqué dans les crédits budgétaires du gouvernement. Vendredi, l'Association avait déjà évoqué 600 pertes d'emplois, mais selon la porte-parole de l'AQCEPE, jointe hier, ce chiffre a été revu à la hausse.

Le Devoir

## Martin confronté à six nouveaux votes de défiance

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Chaque formation politique risque fort de compter frénétiquement ses députés aux Communes, ce soir, puisque le gouvernement minoritaire de Paul Martin fera face à pas moins de six votes de défiance qui pourraient précipiter des élections.

Mais comme les conservateurs semblent avoir perdu tout appétit électoral, le gouvernement Martin risque de demeurer au pouvoir, pour quelques mois encore.

Les votes débiteront vers 22 h, et porteront d'abord sur l'approbation des crédits budgétaires. Ils seront suivis du vote sur le projet de loi de mise en œuvre du budget et quelques amendements. S'il est défait sur un de ces votes, le gouvernement perd la confiance du Parlement et des élections sont déclenchées.

Le gouvernement libéral se retrouve donc dans la même situation qui s'est déroulée il y a moins d'un mois, lorsqu'il avait pu survivre à un vote de défiance grâce à une mince majorité d'un vote, celui du président de la Chambre.

Il y avait une certaine nervosité au sein des libéraux, hier, mais rien de comparable au suspense du 19 mai dernier.

La raison est plutôt simple: cette fois, les conservateurs ne semblent plus vouloir provoquer des élections estivales. Non seulement le climat et le temps des vacances n'est pas le meilleur moment pour faire campagne mais, surtout, le parti de Stephen Harper sait qu'il ne dispose plus de circonstances favorables puisqu'il a perdu le terrain qu'il avait gagné en Ontario au début du mois d'avril.

Questionné par les journalistes, le whip du Parti conservateur, Rob Nicholson, n'a jamais voulu indiquer si tous ses députés allaient être présents pour les votes. Au moins trois pourraient être absents, ce qui serait suffisant pour permettre aux conservateurs de préserver les apparences et voter contre le gouvernement, sans toutefois le renverser.

M. Nicholson a bien entendu évité d'expliquer les choses ainsi, tentant plutôt de convaincre les journalistes que les libéraux seraient à blâmer si le gouvernement était renversé, prédisant que des députés libéraux pourraient s'opposer à leur propre parti.

«Nous n'avons pas été élus pour maintenir ce gouvernement en place, a fait valoir M. Nicholson. Si ce gouvernement tombe, vous pouvez parier que ce sera à cause d'une poignée de libéraux qui auront décidé qu'ils en ont assez de ce gouvernement, de cette corruption et du projet de loi C-38 [sur le mariage gai].»

Le scénario évoqué par le whip conservateur semble toutefois peu probable. Les députés libéraux insatisfaits du projet de loi sur les conjoints de même sexe ont affirmé la semaine dernière qu'ils n'allaient pas tenter de faire tomber le gouvernement pour faire avorter la législation. Reste que le gouvernement ne tient rien pour acquis.

«Tout le monde doit être attentif aux chiffres [...] Des accident peuvent arriver», mettait en garde le ministre des Finances, Ralph Goodale, de passage à Halifax hier matin.

Son collègue Tony Valeri, leader du gouvernement en Chambre, tenait un discours similaire.

«Dans un gouvernement minoritaire, tous les partis et les députés doivent être prudents. Les chiffres sont tellement serrés», rappelait M. Valeri à sa sortie des Communes.

Les libéraux, qui peuvent compter sur l'appui des néodémocrates, totalisent 151 votes [sans le vote du président]. De l'autre côté, conservateurs et bloquistes disposent de 152 votes. S'ajoutent les quatre députés indépendants, qui peuvent faire basculer les choses d'un côté comme de l'autre, s'ils sont présents lors du vote.

LES FESTIVITES DU  
**40<sup>e</sup>** Anniversaire

DES VIRAGES AUSSI SERRÉS QU'UN DOUBLE ESPRESSO.

**MAXIMA**

- Moteur V6 primé 3.5 litres 24 soupapes à DACT de 265 chevaux
- Sièges et volant chauffants
- Sonorisation numérique Bose AM/FM/CD 320 watts et 8 haut-parleurs
- Tot panoramique vitré Skyview
- Jantes en alliage de 18 po
- Siège du conducteur à huit réglages électriques

LOCATION À PARTIR DE 399\$/MOIS | 1 VERSEMENT PAYÉ | 0\$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ

NISSAN

1 800 387-0122

Presse canadienne

## LES ACTUALITÉS

Plaidoiries des avocats devant la commission Gomery

## Brault espère une bonne note du juge

Gagliano recevra les procureurs de la commission à sa résidence

BRIAN MYLES

Dans une commission d'enquête peuplée de témoins amnésiques et de menteurs, le publicitaire Jean Brault se démarque comme l'une des rares figures de vérité.

En révélant l'existence d'un système de ristournes au bénéfice du Parti libéral du Canada (PLC-Q), en échange de lucratifs contrats de commandites, M. Brault a amené «une contribution importante» aux travaux de la Commission Gomery. C'est du moins l'opinion de son avocat, Harvey Yarosky.

«Il vous a aidé à ouvrir des voies d'enquête et il a inspiré certains autres à faire la même chose», a plaidé M. Yarosky, hier devant le commissaire John Gomery.

«Contrairement à d'autres témoins, Jean Brault a dit la vérité. Plutôt que de se cacher derrière des trous de mémoire ou des explications mensongères, il a répondu aux questions qui lui ont été posées de manière franche, ouverte, directe et honnête», a

ajouté M. Yarosky.

Le fondateur de Groupaction a acheminé plus de deux millions en contributions légales et illégales au PLC-Q, selon son propre témoignage. Jacques Corriveau, le lobbyiste Alain Renaud et le directeur général du Parti, Benoît Corbeil, ont exigé de lui de nombreuses contributions en liquide au nom de la cause libérale.

Selon M. Yarosky, M. Brault ne pouvait savoir si les sommes s'étaient toutes retrouvées dans les coffres du parti. Sa crédibilité ne fait cependant pas l'ombre d'un doute. Sa contribution «positive et utile» aux travaux de la Commission devrait être soulignée dans le rapport du juge Gomery.

Les plaidoiries finales des avocats se poursuivront jusqu'à vendredi devant le commissaire Gomery. Hier, l'avocat de Gilles-André Gosselin, Pierre Leduc, a admis que son client avait présenté de fausses factures, mais seulement de façon occasionnelle.

De son côté, Jean Lafleur a opté pour le silence.

Ses avocats ont décliné l'offre d'être entendus par M. Gomery, et ils ne soumettront pas d'arguments écrits.

Les avocats de Jacques Corriveau ont couché leurs dernières réflexions sur papier. M. Corriveau réfute les allégations selon lesquelles il a mis en place le fameux système de ristournes au profit du PLC-Q, de même que les transactions en liquide. Il reconnaît avoir payé le salaire de trois permanents du PLC-Q, pour environ 100 000 \$, de même que ses démarches de lobbying non déclarées, mais sans plus. Les avocats de M. Corriveau s'emploient à miner la crédibilité des témoins l'ayant plongé dans l'embarras, notamment Jean Brault, Michel Béliveau et Daniel Dezainde.

## Chez Gagliano

Les procureurs de la commission Gomery débarqueront sous peu à la résidence de l'ex-ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, afin de consulter la liste de ses correspondances personnelles.

Des documents importants, en lien avec le programme des commandites, pourraient se trouver chez M. Gagliano et ils auraient par conséquent échappé à l'examen des procureurs de la Commission.

M. Gagliano a remis 30 % de sa correspondance aux Archives nationales. Il a reconnu lors de son témoignage que la paperasse officielle s'entassait dans son sous-sol au point d'agacer son épouse.

L'avocat de M. Gagliano, Pierre Fournier, s'est opposé à la requête des procureurs de la Commission, estimant qu'il s'agissait d'une «perquisition abusive» et une atteinte à la vie privée de son client.

Le commissaire John Gomery a toutefois accueilli la demande. «On a vu que M. Gagliano avait une certaine tendance à favoriser des activités dans sa circonscription. S'il y en a eu d'autres, ce serait dans l'intérêt de notre commission de le découvrir», a dit M. Gomery, ordonnant par le fait même à M. Gagliano d'ouvrir son sous-sol aux procureurs.

Le Devoir

## Requête en récusation du juge Gomery

## Martin se défend d'avoir conclu une entente avec Chrétien

MANON CORNELLIER  
BRIAN MYLES

Ottawa— Le gouvernement libéral nie avoir conclu une entente avec l'ancien premier ministre Jean Chrétien pour lui laisser le champ libre s'il décidait de contester de nouveau l'impartialité du juge John Gomery. Le gouvernement va au contraire tout faire pour s'assurer que son rapport soit déposé à temps, a soutenu le premier ministre Martin.

«Il n'y avait pas d'entente, il n'y avait rien de secret. Il y avait un échange de correspondance. La position du gouvernement est très claire. Non seulement le juge Gomery n'est pas partial, mais nous nous opposerons à toute tentative pour retarder le rapport», a répété à quelques reprises hier le premier ministre Paul Martin.

Les trois partis d'opposition l'ont assailli aux Communales après avoir appris que, le jour même où

M. Chrétien annonçait le retrait de sa première requête en récusation du juge Gomery, à la fin mai, les avocats du gouvernement écrivaient aux conseillers de l'ancien premier ministre pour faire le point sur certains aspects du droit.

Pour le chef conservateur Stephen Harper, il n'y a plus de doute que «le gouvernement [a] bel et bien signé un arrangement écrit, formel et secret avec les avocats de M. Chrétien». Le chef bloquiste Gilles Duceppe a pour sa part laissé entendre que le gouvernement voulait, avec cette «entente secrète», se donner les moyens de retarder la tenue d'élections.

Dans la lettre adressée aux avocats de M. Chrétien et dont *La Presse* révélait l'existence hier, l'avocat du gouvernement Brian Saunders constate que l'ancien premier ministre Chrétien se prépare alors à interrompre la demande de révision judiciaire qu'il avait amorcée, que pareil geste ne le privera pas pour autant des droits réservés à toutes les parties de faire à nouveau une demande de genre, mais «une fois le rapport de la commission déposé».

Toujours dans la lettre remise aux médias hier, M. Saunders poursuit: «Nous reconnaissons aussi que, dans le cas où votre client chercherait à obtenir une révision judiciaire du rapport de la Commission, il aurait le droit de soulever tous les arguments qu'il a soulevés dans la demande actuelle, sur la base des mêmes faits allégués. En particulier, il pourrait à ce moment-là soulever l'argument de partialité, s'il le souhaite.» (Traduction du *Devoir*)

Le chef néo-démocrate Jack Layton a convenu qu'il s'agissait d'évidences, mais il n'a pas réussi à savoir pourquoi les avocats du gouvernement avaient cru nécessaire d'écrire cette missive. M. Harper et Duceppe se demandaient quant à eux pourquoi, il y a deux semaines, le gouvernement avait non seulement nié l'existence d'une entente, mais gardé le silence sur l'existence de la lettre.

## Une correspondance banale

Lors d'un point de presse tenu en marge des travaux de la commission Gomery, Brian Saunders a déclaré que le premier ministre Martin n'avait pas conclu d'accord avec M. Chrétien. «M. Martin n'a pas été impliqué. C'est une lettre que j'ai envoyée à M. Doody [l'avocat de M. Chrétien]. Il n'y a pas eu d'entente secrète. Il s'agit d'une lettre dans laquelle des avocats s'entendent sur l'état du droit», a-t-il commenté.

Sylvain Lussier, procureur du gouvernement fédéral, a banalisé la portée de la lettre de son collègue. Il a par ailleurs indiqué que si M. Chrétien voulait réclamer une seconde fois la destitution du commissaire Gomery, il devrait présenter une nouvelle requête devant un nouveau juge. Le cas échéant, les procureurs du gouvernement n'ont pas du tout l'intention d'appuyer le clan Chrétien. Une requête en récusation est inappropriée, estiment-ils. «Le commissaire Gomery n'est pas partial. Il a fait un excellent travail et on devrait lui permettre de terminer son rapport», a dit M. Saunders.

Pour le commissaire Gomery, cette affaire est à la fois inusitée et préoccupante. M. Gomery a demandé les conseils de son avocat, Lorne Murphy, afin de déterminer si la requête de M. Chrétien avait été suspendue ou abandonnée pour de bon.

À la veille d'entamer la rédaction de son rapport, M. Gomery cherche à savoir, une fois pour toutes, si une épée de Damoclès lui pend toujours au-dessus de la tête. La lettre expédiée par Brian Saunders aux avocats de M. Chrétien le prive de la sérénité voulue pour s'acquitter de cette tâche, a fait savoir le porte-parole de la commission, François Perreault.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Par temps caniculaire, il faut boire (ou laper) beaucoup d'eau.

## Et dire que les piscines sont fermées...

La canicule prend de court les autorités de la santé publique

LOUISE MAUDE  
RIOUX SOUCY

La chaleur est arrivée sans crier gare au Québec, prenant quelque peu de court les autorités de la santé publique de Montréal qui ne testeront leur plan d'intervention en temps de canicule que la semaine prochaine. Mais Dame Nature n'a manifestement cure de ce calendrier, puisque le sud du Québec entama hier une quatrième journée de chaleur et d'humidité accablante, une rareté dans l'histoire météorologique de la région.

Avec ces 13 jours de grande chaleur, le mois de juin commence de façon exceptionnelle. En fait, il faut remonter 60 ans en arrière pour rencontrer un pareil départ, explique le météorologue Réjean Ouimet. «Cette année, il faut admettre que l'été a démarré sur les chapeaux de roues. Mais dès demain [aujourd'hui], tout revient à la normale», promet le présentateur à MétéoMédia.

Les effets de la chaleur qui sévit depuis vendredi se font sentir dans la population: déshydratation, fatigue, crampes musculaires, syncopes, épuisement et coups de chaleur sont le lot de plusieurs. Dans la nuit de vendredi à samedi, le nombre de transport en ambulance a même doublé, admet la Direction de la santé publique (DSP) de Montréal. Depuis, la situation serait toutefois revenue à la normale.

Comble d'ironie, la plupart des arrondissements montréalais, qui sont tenus par la DSP de prolonger les heures de baignade en temps de canicule, n'ont pas pu le faire, en raison d'un calendrier trop rigide. La plupart des arron-

dissement n'ouvriront leurs piscines extérieures qu'à la mi-juin, offrant aux Montréalais accablés de chaleur une coquille pour le moment désespérément vide.

Idem du côté des écoles primaires et secondaires qui sont nombreuses à ne pas disposer de climatiseurs sous prétexte que les classes se terminent avant les grandes chaleurs. Cette année fait exception, non sans provoquer quelques dommages collatéraux. Ainsi, l'école Laurier s'est résignée à annuler sa nuit de littérature devant la chaleur suffocante qui a pris d'assaut ses locaux.

Tous ces petits ratés montrent-ils que Québec n'est pas prêt à faire face à une longue canicule en juin? Pas du tout, estime le responsable de l'unité environnement urbain et santé à la DSP de Montréal, le D<sup>r</sup> Louis Drouin. «La simulation ne sert en fait qu'à voir si notre plan est bien compris de tous les intervenants. Quant aux piscines, elles ne sont qu'un élément d'intervention parmi d'autres. Tout est sous contrôle.»

Quand une poussée de chaleur s'abat sur le Québec comme maintenant, les autorités de la santé publique disposent de trois niveaux d'action: la veille, l'alerte et la mobilisation. En ce moment, elles ne sont qu'en mode veille. Pour passer en mode alerte, il faut trois jours consécutifs à plus de 20 °C la nuit et plus de 33 °C le jour, avec deux nuits à 25 °C.

La mobilisation s'enclenche dès qu'on estime que ces conditions vont se prolonger ou lorsqu'il y a un excès de mortalité. Depuis 1987, seuls sept épisodes ont nécessité une telle intervention. À cette occasion, les décès sont

montés jusqu'à 200 par jour à Montréal alors qu'on n'en compte que 40 à 45 en temps ordinaire.

La DSP espère toutefois que son tout nouveau plan fera mentir ces statistiques. «On est plus prêt qu'au dernier épisode de canicule majeure en 2002, ça, c'est certain, mais est-ce assez? On l'espère, mais on ne le saura qu'après avoir mesuré les courbes de décès», explique le D<sup>r</sup> Drouin.

Une inconnue pourrait toutefois venir fausser les statistiques. Si on connaît l'impact du smog et de la canicule sur la santé et les hospitalisations, on n'a jamais calculé leur effet combiné. Certains estiment toutefois que leur synergie pourrait compliquer la donne.

Synergie ou pas, chacun doit prendre ses précautions dès que le mercure dépasse les 30 °C, particulièrement les plus vulnérables, soit les personnes âgées, mais aussi les jeunes enfants, les malades chroniques et ceux qui prennent des antidépresseurs, des diurétiques ou des hypertenseurs et des neuroleptiques.

La solution: boire de l'eau, soif, pas soif, mais aussi ne pas hésiter à s'y plonger aussi souvent que nécessaire. Il faut aussi éviter les boissons alcoolisées et les boissons à forte teneur en caféine ou en sucre, fuir le soleil et préconiser l'ombre et l'air climatisé.

On connaît en moyenne trois poussées de chaleur par année au Québec. Notons finalement qu'une poussée hâtive comme celle que connaît le sud du Québec n'est pas le gage d'un été chaud. «En 1997, juin avait été très chaud, mais la situation s'était replacée», rappelle le météorologue Réjean Ouimet.

Le Devoir

## Développement durable

## Mulcair atténue l'une des assises de son projet de loi

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le projet de loi sur le développement durable enlève au gouvernement la possibilité de choisir à son gré parmi 16 principes sur lesquels repose cette réforme des politiques et programmes gouvernementaux, mais il atténue la condition principale, mise en avant par la commission Brundtland, soit le respect de la capacité de support des écosystèmes, qui aurait pu s'avérer la plus importante balise environnementale du projet de loi.

Ce projet de loi, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Thomas Mulcair, a été accueilli différemment par deux groupes environnementaux. Pour Vivre en ville, il faut souligner la volonté du gouvernement Charest d'aller de l'avant dans ce projet de loi «au-delà des désaccords sur certains projets actuels», une allusion aux différents projets autoroutiers du gouvernement.

À Montréal, la coalition contre l'autoroute 25 soulignait par contre l'incohérence du ministre Mulcair en donnant, par exception, son nom à la canicule d'hier. Pour stigmatiser la contribution du gouvernement à l'accroissement du parc automobile et du smog, la coalition donnera un nom de député libéral à chaque nouvelle journée de canicule, comme on le fait pour les tornades.

Le projet de loi sur le développement durable (DD) reprend désormais en partie la définition de la commission Brundtland, soit «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs».

Il fait aussi disparaître la formulation passoire de l'avant-projet de loi, qui imposait à l'administration gouvernementale de prendre «notamment en considération» l'un ou l'autre des 13 principes directeurs mis en avant. Ces 13 principes sont d'abord devenus 16 dans la version d'hier. Et, précise le projet de loi, au lieu de prendre ces principes «notamment en considération», le gouvernement «devra prendre en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants».

Mais le projet de loi déposé hier s'éloigne de l'exigence primordiale de la commission Brundtland, pour qui le développement économique doit s'arrêter là où la capacité d'autoreproduction ou de survie des écosystèmes est menacée. L'autonomie dernier, dans l'avant-projet, on prévoyait clairement que «les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes». Mais dans la version d'hier, ce n'est plus le respect de cette limite qui est nécessaire, mais d'avoir le «souci de toujours respecter» le seuil d'altération.

Cet assouplissement s'accompagne d'un autre changement qui élargit le principe pollueur-payeur à ceux «dont les actions dégradent autrement l'environnement» et non seulement à ceux qui le polluent. De plus, les ministères seront obligés de susciter par leurs politiques et programmes l'internalisation des coûts environnementaux dans ceux des biens et services.

Par contre, le ministre Mulcair a élargi le pouvoir discrétionnaire du gouvernement, qui pourra non seulement décider de la date à laquelle les dispositions de cette loi s'appliqueront aux différents organismes publics mais aussi de l'échéancier de mise en application, une mesure discrétionnaire qui pourrait ajouter de nouveaux délais.

Le projet de loi crée comme prévu un poste de commissaire à l'environnement et prévoit d'inclure le droit à l'environnement dans la Charte québécoise.

Le Devoir

## EN BREF

## Shirin Ebadi honorée

L'université Concordia a décerné hier un doctorat honorifique à l'avocate Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix 2003 et militante pour les droits de l'homme. Dans une allusion évidente à son pays, l'Iran, Mme Ebadi a noté que «le silence d'une société réprimée, gouvernée par une dictature religieuse ou politique, [...] où les voix dissidentes sont réduites au silence par les balles ou par l'emprisonnement, est une paix de cimetière appelée à être troublée tôt ou tard». L'avocate a enjoint aux pays occidentaux de ne pas fermer leurs portes aux étudiants en provenance des pays musulmans, sous prétexte de lutte contre le terrorisme. L'université Concordia a également remis hier des doctorats honorifiques à Ted Moses, grand chef du Conseil des Cris et à Claude Taylor, ancien président d'Air Canada. — Le Devoir

# LE MONDE

Le tribunal est sous pression pour lancer rapidement le procès de l'ex-dictateur

## Saddam Hussein est montré à la télévision



Florence Aubenas à son arrivée à Paris dimanche.

Florence Aubenas

### L'histoire d'une libération

Le samedi 11 juin, vers 11 heures du matin, la porte de la cave s'ouvre et un ordre fuse. « Numéro 5 et numéro 6, toilette. » Au troisième mois de leur détention, Florence Aubenas et Hussein Hanoun al-Saadi se sont vu attribuer un matricule par leurs ravisseurs comme dans un vrai pénitencier. Synonyme de très brèves sorties, la formule, toujours la même, recouvre à chaque fois une réalité différente. Cette fois, en haut des marches, le garde déclare : « Today, Paris. » Il les emmène tous les deux dans une pièce, oblige Hussein à revêtir une tunique blanche. Florence endosse la tenue traditionnelle des femmes en Irak, la grande robe et le voile noir. Dans quelques heures, ils seront libres.

« Ils ont sorti une caisse dans laquelle étaient rangés des sachets en plastique comme à la consigne d'une prison. Dans l'un, il y avait ma montre et mes boucles d'oreilles, dans l'autre, la bague et la montre d'Hussein. Ils m'ont rendu mon sac à main avec tous mes papiers, l'argent dans mon portefeuille. Un garde m'a dit : "Nous avons préparé des cadeaux pour toi." Ils m'ont offert deux bagues et une bouteille de parfum. Nous qui avions vécu accroupis et entravés dans le noir pendant des semaines, on nous a tendu deux chaises. C'était la première fois que je m'asseyaient depuis le 5 janvier. On nous a servi du thé comme à des invités, puis du poulet rôti », racontera Florence à son retour.

Ils ont attendu ce moment pendant 157 jours. Depuis le 1<sup>er</sup> mars, les géoliers entretiennent régulièrement cet espoir. « On me disait : "Vous êtes libérés dans une semaine." C'est quelque chose que j'avais en permanence dans la tête et qui était sans cesse repoussé, inaccessible », poursuit Florence. Neuf jours plus tôt, ce rêve, maintes fois brisé, a commencé à prendre corps dans son esprit. Les ravisseurs lui ont fait faire avec Hussein un vidéo, le principal mode de communication vers l'extérieur des groupes armés.

#### Un passeport

Du côté français, tout est prêt pour les accueillir. L'ambassadeur de France à Bagdad, Bernard Bajolet, a reçu ses dernières instructions de la bouche même de Jacques Chirac le 16 mai, lors d'un séjour à Paris. Pour accélérer son retour en Irak, un avion spécial a été mis à sa disposition. Il est revenu le 30 mai avec des « renforts ». Sur le terrain, l'opération va mobiliser une vingtaine de personnes. Un passeport a même été établi au nom de Florence Aubenas pour qu'elle puisse quitter le territoire irakien en toute légalité. Dans cette chorégraphie très minutieuse, des interventions de religieux ont été sollicitées par les autorités françaises. Tour à tour le 5 juin, le cheikh Abdullah Ben Biyeha, un haut dignitaire saoudien, très respecté, et Dalil Boubaker, recteur de la Grande Mosquée de Paris, ont lancé des appels à la libération des otages. Des suppliques relayées par les chaînes satellitaires arabes.

Avant de les emmener vers le lieu de leur délivrance, les ravisseurs expliquent à Florence et Hussein comment ils comptent franchir les check-points américains et irakiens nombreux sur la route. « Toi, tu es journaliste, tu te présenteras comme cela, tu montreras tes vrais papiers, Hussein est ton traducteur, ce sera son rôle. Le chauffeur sera le chauffeur. Vous serez à visage découvert. » Ils les soumettent ensuite à un dernier enregistrement. Pour donner le signal du départ, le groupe a convenu avec l'ambassade de France de diffuser par téléphone une cassette audio avec un mot de

passage. Afin d'être sûrs de sa « fraîcheur », les Français ont dicté le texte peu de temps avant. À l'écoute du message, ils sont rassurés. À son ton enjoué, Florence semble en bonne forme.

La voiture, une vieille guimbarde, arrive vers 4 heures. Florence proteste quand on lui met un bandeau sous le voile. « Mais le plan disait que l'on serait à visage découvert ? » Réponse des gardes : « Non, plus tard, quand on changera de voiture. » Lorsqu'ils montent dans un monospace, après un court trajet, le scénario a encore évolué. Elle doit garder son étoffe : « Finalement, tu seras la femme du chauffeur. Si quelqu'un te parle, tu te mets à pleurer, on dira que tu es en dépression. » Elle sent la voiture ralentir à chaque barre sans être contrôlée, puis s'arrêter. Des bras la tirent dehors, lui arrachent son voile. C'est un officier de la DGSE en poste en Bagdad. Il la fait courir jusqu'à un autre véhicule muni d'une plaque diplomatique. Une fois à bord, on lui répète : « C'est fini, c'est fini. »

#### Tempête de sable

Les agents français ont tourné dans la capitale irakienne pendant deux heures avant de connaître le véritable lieu du rendez-vous. Un vrai jeu de piste qui les a entraînés dans des endroits « extrêmement périlleux ». Un parcours de 80 km à travers des quartiers où la police irakienne ose à peine s'aventurer. Lors de la libération de Christian Chesnot et Georges Malbrunot, ils avaient pu reconnaître à l'avance le terrain. Pas cette fois. Jacques Chirac téléphone aussitôt d'abord à la

famille Aubenas, puis à Serge July, directeur de Libération. La nouvelle doit rester secrète tant que Florence n'aura pas quitté le sol irakien.

Le dimanche matin, accompagnée de Bernard Bajolet, elle prend la route de l'aéroport de Bagdad, cible continue d'attentats. Tous les membres du convoi ont revêtu des gilets pare-balles. Trois mois plus tôt, sur cette même route, l'agent secret italien Nicola Calipari, qui emmenait l'otage Giuliana Sgrena vers son avion, a été tué en pleine nuit par des soldats américains. Afin d'éviter tout incident, Bernard Bajolet a tenu à faire le trajet de jour et a fourni à l'ambassade américaine tous les détails sur son déplacement, mais sans signaler la présence à bord de sa voiture de Florence Aubenas. Il a décidé de maintenir le plan prévu malgré la fermeture depuis la veille de l'aéroport de Bagdad pour cause de tempête de sable. Le salon d'honneur est plein à craquer de voyageurs qui ont préféré coucher sur place plutôt que retourner chez eux et devoir reprendre la route.

En dépit des intempéries, l'avion Hercules C-130 utilisé pour les opérations spéciales et qui doit embarquer Florence a quand même pris la direction de l'Irak. La tour de contrôle de l'aéroport de Bagdad lui refuse dans un premier temps l'atterrissage. Il tourne désespérément au-dessus des pistes. Bernard Bajolet apprend des pilotes avec qui il est en contact constant qu'ils ne disposent plus que de 30 minutes de carburant. Un temps insuffisant pour regagner la Jordanie. Il tente de convaincre un responsable irakien qui commence à lui parler de sa sœur mariée à un Algérien, puis finit par céder à l'annonce que l'appareil risque la panne sèche. L'avion parvient à se poser malgré une visibilité d'à peine 200 mètres. Lorsqu'il redécoule, l'ambassadeur de France prévient le président irakien, Jalal Talabani, qui le félicite. À Paris, le Quai d'Orsay sort enfin son communiqué.

Libération

Bagdad — L'ancien dictateur Saddam Hussein a été montré hier à la télévision répondant aux questions d'un juge, après le feu vert du Tribunal spécial irakien pressé par l'opinion publique d'activer son procès.

« Oui, j'ai donné l'autorisation pour la diffusion de ce document », a déclaré le juge Raed Jouhi, chargé d'instruire le dossier du président irakien déchu au Tribunal spécial irakien (TSI), à propos du bref document vidéo.

Selon des télévisions ayant diffusé le document, l'interrogatoire de Saddam Hussein dont la date n'est pas précisée porte sur les événements de Doujaïl, à 40 km au nord de Bagdad, où des dizaines de chiïtes ont été tués et leurs terres saisies après un attentat manqué en 1982 contre l'ex-président. Les

massacres de Doujaïl, pourtant d'une ampleur limitée, ont été ajoutés par le TSI aux nombreuses exactions pour lesquelles l'ancien chef de l'État, accusé de crimes contre l'humanité, est poursuivi. Il s'agit entre autres du gazage de la ville kurde de Halabja, l'écrasement de la rébellion chiïte (1991), l'invasion du Koweït (1990) et le massacre en 1983 de membres de la tribu kurde des Barzani.

Saddam Hussein a été arrêté le 13 décembre 2003 dans le nord de l'Irak près de son fief de Tikrit par l'armée américaine. Il est détenu sous garde américaine avec 11 autres anciens dignitaires de son régime dans une base proche de l'aéroport de Bagdad. Ils doivent être jugés par le TSI, créé en décembre 2003 par la coalition dirigée par les États-Unis.

Le tribunal est sous pression de l'opinion publique chiïte et du gouvernement, dominé par les représentants de cette communauté et des Kurdes qui ont souffert tous les deux de la répression de l'ancien régime à dominante sunnite, pour lancer rapidement le procès de l'ex-dictateur et de ses adjoints.

Après plusieurs récentes déclarations de responsables disant souhaiter le faire juger dans les deux mois, le TSI a publié il y a une semaine une mise au point dans laquelle il a tenu à souligner son indépendance et affirmé qu'aucune date n'avait été encore fixée pour le procès de Saddam Hussein.

« La date du procès dépend des juges qui examinent les inculpations après la fin des enquêtes », a souligné le tribunal dans un communiqué.

La dernière vidéo montrant Saddam Hussein remonte à juillet 2004 quand il avait comparu pour des audiences préliminaires devant un juge qui lui a signifié plusieurs chefs d'accusation de crimes contre l'humanité. Le président déchu avait alors d'emblée contesté la légitimité du TSI.

L'interrogatoire de Saddam Hussein est « illégal » puisque celui-ci a été réalisé en l'absence d'un avocat, a déclaré un membre de l'équipe de défense de l'ex-président irakien. « Ce que j'ai vu [...] c'est un interrogatoire illégal puisqu'il a été réalisé sans la présence d'un avocat », a indiqué Issam Ghazzaoui, membre de l'équipe d'avocats de l'ancien dictateur basé à Amman.

Agence France-Presse



Michel Aoun a rencontré des partisans hier à sa résidence de Beyrouth.

## Aoun s'impose comme un leader incontournable au Liban

Beyrouth — L'ancien premier ministre maronite Michel Aoun s'est imposé comme un acteur incontournable sur la scène politique libanaise en remportant dimanche haut la main 15 des 16 sièges en jeu dans le « pays chrétien », au nord-est de Beyrouth.

Aucun candidat se réclamant de l'ancien chef de l'armée, qui avait livré dans cette enclave une vaine « guerre de libération » contre la Syrie à la fin de la guerre civile de 1975-90, ne brigait le 16<sup>e</sup> siège.

Le succès d'Aoun, qui n'a regagné le Liban qu'en mai dernier après 14 ans d'exil en France, bouleverse la donne au sein du camp chrétien qui, allié aux sunnites se réclamant de l'héritage de Rafic Hariri, avait obtenu en quatre mois le départ de la Syrie.

L'opposition anti-syrienne escomptait dominer la nouvelle Chambre des députés et conforter l'émancipation du pays de la pesante tutelle syrienne des dernières décennies en obtenant le départ du président maronite pro-syrien Émile Lahoud. Mais Aoun, symbole de la rébellion armée contre la Syrie à la fin de la guerre civile, conteste la pertinence du forçage de l'opposition pour obtenir le départ du chef de l'État, dont la reconduction à la présidence avait été imposée l'an dernier par Damas.

Walid Djoumblatt accuse l'ancien général de défendre Lahoud, et a déclaré hier à des journalistes :

« Maintenant les choses sont beaucoup plus difficiles [...] et je ne vois pas comment, en tant que forces démocratiques, nous allons continuer à combattre le régime sécuritaire pour le démanteler. »

Aoun estime que, le départ syrien acquis, le problème du Liban est de se débarrasser d'une classe politique corrompue et clanique, focalisée sur sa propre perpétuation, un thème de campagne qui l'a brouillé avec les personnalités de l'opposition chrétienne.

Les partisans de ce militaire de formation de 70 ans, issu d'une famille de la classe moyenne de la banlieue de Beyrouth, le créditent d'une intégrité qu'ils ne prêtent pas aux hommes politiques qui ont su s'accommoder des 15 dernières années de protectorat syrien.

Selon le grand quotidien libanais *As Safir*, l'ancien général a réussi aujourd'hui à s'imposer comme le « leader incontesté » d'un camp chrétien qui n'avait pas connu de chef politique de cette trempe depuis la guerre civile.

Le vote de dimanche, qui se déroulait dans la « montagne » du centre et dans la plaine de la Bekaa, a été, constituant la troisième phase des élections législatives après celles organisées le 29 mai à Beyrouth et le 5 juin dans le Sud.

Reuters

Reuters

#### EN BREF

### Le Sénat US s'excuse pour les lynchages

Washington — Le Sénat américain devait officiellement s'excuser hier d'avoir renoncé à interdire explicitement les lynchages, des crimes racistes qui ont fait quelque 4750 morts, pour les trois quarts des noirs, entre 1881 et 1964. « Le Sénat a trahi ces Américains, si nous voulons vraiment avancer, il faut reconnaître cet échec et en tirer un enseignement », a souligné hier la sénatrice de Louisiane Mary Landrieu, une démocrate qui estime que le nombre des victimes pourrait se rapprocher des 10 000 morts si on prenait en compte les victimes anonymes d'avant 1881. Plusieurs descendants de victimes ont fait le voyage à Washington pour l'occasion, ainsi que le seul survivant connu d'un lynchage, James Cameron, 91 ans, fondateur du Musée de l'Holocauste noir à Milwaukee et auteur de Un temps de terreur. L'histoire d'un survivant. — AFP

### Youssef regagne son pays

Nairobi — Le président somalien Abdoullahi Youssouf est rentré hier dans son pays et a dit avoir bon espoir de mettre fin aux affrontements entre clans rivaux qui ont, pendant neuf mois, retardé son retour. L'administration fédérale transitoire de Youssouf a été mise sur pied l'an dernier au Kenya aux termes de négociations de paix visant à rétablir l'autorité de l'État dans l'ancienne colonie italienne. Des centaines de milliers de Somaliens ont péri dans les combats entre factions ou du fait de la famine dans le pays, que doit gagner à son tour jeudi le Premier ministre du gouvernement transitoire, Mohamed Ali Gedi. Des témoins ont rapporté que Youssouf était arrivé dans la ville de Jowhar, où il devait passer la nuit avant d'entreprendre, mardi, une tournée dans plusieurs pays du Golfe. Des responsables ont indiqué qu'aucune date n'avait encore été fixée pour le retour de Youssouf de sa tournée dans le Golfe. — AFP

**CAMP DE JOUR DU CENTRE SPORTIF DE L'UQAM ÉTÉ 2005**

Arts, aventures et sports  
École de basketball  
École de cirque Païdzo  
École de soccer  
Multi-sports  
Sciences et informatique

www.uqam.ca/sports 514-987-7678

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Micheline Ruelland au (514) 985-3457 ou 1 800 363-0305

## É D I T O R I A L

## Le bon choix

La décision de Gilles Duceppe de rejeter les invitations à se porter candidat à la direction du Parti québécois n'aura surpris personne. Si les partisans de sa candidature à la succession de Bernard Landry seront déçus, ils ne le seront jamais autant que les libéraux de Paul Martin de le voir rester à Ottawa. Son départ pour Québec leur aurait permis d'occuper le terrain électoral québécois pendant que le Bloc se serait dispersé dans une deuxième course au leadership.

Gilles Duceppe avait plusieurs bonnes raisons pour expliquer sa décision de demeurer à la tête du Bloc québécois. La seule qu'il n'a pas exposée expressément hier tient au calendrier qu'a imposé le départ inattendu de M. Landry à l'issue du vote de confiance insatisfaisant obtenu au congrès du Parti québécois il y a 10 jours. Spontanément, il avait alors invité ce dernier à reconsidérer sa démission, ce qu'il avait été le seul à faire. Cette réaction laissait entrevoir qu'il se sentirait obligé de rester à Ottawa pour faire la prochaine élection.

S'il est vrai que personne n'est irremplaçable, le moment aurait été mal choisi pour laisser vacant le poste de chef du Bloc à l'heure où s'amorce la dernière ligne droite avant la campagne électorale fédérale. On peut penser que Michel Gauthier aurait pu reprendre du service en acceptant d'agir comme chef intérimaire, mais on ne fait pas une campagne électorale avec un leader au statut incertain. Il aurait fallu tenir une course au leadership avec le risque de se perdre dans des luttes intestines et d'envoyer un nouveau chef au front sans préparation aucune.



Bernard Descôteaux

Cette prochaine campagne électorale est cruciale pour le Bloc québécois qui n'a pas le luxe de laisser le Parti libéral du Canada regagner le terrain perdu lors de la dernière élection. Pour reprendre l'image désormais classique de Jacques Parizeau évoquant les trois périodes d'un match de hockey, le mouvement souverainiste doit d'abord l'emporter de façon décisive lors de ce premier rendez-vous électoral pour pouvoir se présenter en bonne position à l'élection québécoise. Une mauvaise performance du Bloc créerait une nouvelle dynamique favorable aux fédéralistes qui cherchent désespérément à reprendre l'initiative du jeu tant à Ottawa qu'à Québec.

Avec la fin, cette semaine, des audiences de la commission Gomery sur le scandale des commandites, le Bloc québécois devra être présent plus que jamais sur le terrain, où il aura davantage de concurrence. Réduits au silence par les révélations presque quotidiennes d'une commission évincée au rang de psychodrame national, les libéraux de Paul Martin profiteront de la période d'accalmie, qui durera jusqu'à ce que M. Gomery remette son rapport, pour reprendre la parole. Le lieutenant de Paul Martin au Québec, Jean Lapierre, a déjà donné le mot d'ordre à ses collègues ministres de sillonner le Québec cet été pour annoncer une deuxième fois toutes les bonnes nouvelles que le scandale des commandites a occultées. Parions que les difficultés qui retardent la conclusion des ententes sur le transfert au Québec des budgets dévolus aux services de garde et au financement des infrastructures urbaines seront bientôt applanies pour s'ajouter à cette litanie.

Gilles Duceppe aura à subir, ces prochaines semaines, quelques quolibets qui témoigneront qu'il a fait le bon choix. Mieux que quiconque, il peut piloter cet instrument qu'est le Bloc québécois pour le mouvement souverainiste. À la tête d'un Bloc, qui aurait accru sa majorité au lendemain des prochaines élections, il sera en mesure d'exercer autant d'influence sur ce mouvement qu'en se faisant élire chef du Parti québécois. En restant à Ottawa, la marque que ces deux «partis frères» sont deux partis distincts qui suivent chacun leur voie. Somme toute, il a fait le bon choix.

bdescoteaux@ledevoir.ca

## Napoléon au Liban

Le général libanais Michel Aoun est un être paradoxal. C'est le libanais que l'on puisse dire. Après avoir passé quatorze ans en exil, à Paris, pour son opposition à la présence syrienne sur tout le territoire du pays du Cèdre, Aoun vient de retourner sa veste. En vue du troisième tour des législatives, il s'est allié à des notables pro-syriens. Résultat? Il a remporté la mise. Il a surtout brisé le rêve des opposants à la tutelle syrienne qui s'étaient fédérés au lendemain de l'assassinat de l'ex-premier ministre Rafic Hariri. Précisons.

Selon la loi électorale du pays, loi d'une telle complexité qu'elle fait passer la loi américaine pour un exemple de limpidité, 64 sièges du Parlement sont réservés aux représentants musulmans, la différence, soit 63 sièges, appartient aux formations chrétiennes. En agissant comme il l'a fait, Aoun risque fort de briser cette répartition.

Il risque surtout d'assurer la reconduction à la tête de l'État d'une alliance regroupant les partis musulmans et chrétiens réceptifs aux diktats qui émanent de Damas. De la mise en scène élaborée depuis son retour en mai dernier, on retient que sa personne a attiré des millions de dollars rassemblés pour rompre l'élan dont bénéficiait l'opposition depuis la mort d'Hariri.

On retient surtout que sa liste de candidats-vedettes comprenait l'ex-ministre de l'Intérieur qui obéissait au doigt et à l'œil aux ordres des dictateurs syriens ainsi que des officiers supérieurs tous collaborateurs de Damas. La victoire remportée avant-hier par sa formation, le Courant patriotique libre, lui assure un nombre suffisant de votes pour qu'il soit en mesure d'imprimer à l'ensemble des partis chrétiens la marque qu'il souhaite.

À la suite du troisième tour tenu dimanche, la carte politique du pays s'est passablement clarifiée. Les grands perdants sont ceux à qui l'on prédisait un triomphe il y a deux mois à peine, soit cette opposition regroupée autour de la famille Hariri, du chef druze Walid Djobblatt et de Nassib Lahoud que l'on voyait au poste de premier ministre. Aoun mis à part, les partis chiïtes et notamment le Hezbollah, instrumentalisés par Damas et Téhéran, doivent saliver.

En toute logique, il ne faut pas s'attendre à ce que les articles de la Constitution rédigés sous les ordres de la Syrie soient amendés. On se rappellera que la première ambition des adversaires à la tutelle de Damas était de donner les avantages que celle-ci s'était accordés. Si les troupes syriennes se sont bel et bien repliées à l'intérieur de leurs frontières, on peut se demander si les centaines d'agents syriens des renseignements vont en faire autant.

À ce propos, le commentaire formulé par Djobblatt après la victoire d'Aoun en dit long sur la volonté des Libanais d'en finir avec la tutelle syrienne. «Je ne vois pas comment, en tant que forces démocratiques, nous allons continuer à combattre le régime sécuritaire pour le démanteler.» Et cela, à cause d'un homme qui se prend, c'est pas des blagues, pour le Napoléon du coin. Vanité, tout n'est que vanité.



Serge Truffaut

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## LETTRES

## Assez!

Depuis près d'une semaine, on entend bon nombre de militants, de députés et de journalistes mettre sur le dos de l'aile radicale du PQ la démission de monsieur Landry le 4 juin dernier. Ça suffit! Faisant moi-même partie du PQ et de cette fameuse appellation de «pur et dur» ou encore de «faucon», j'en ai assez que ce soient les modérés du PQ qui nous montrent du doigt à chaque fois que ça va mal.

La démission de Bernard Landry a été sa décision, et je ne crois pas que les quelque 24 % de «radicaux» ont poussé dehors cet homme politique d'expérience. J'étais et je suis encore un «anti-Landry», sans en avoir contre sa personne et ses réalisations, mais plutôt contre son quinquisme politique. Mais vous savez, comme l'a dit René Lévesque en 1963 à l'émission *Les Couches-Tard*: «Il n'y a rien de plus difficile que de faire venir un gars en politique dont on a vraiment besoin, excepté de le faire sortir quand c'est le temps qu'il s'en aille...» Plus ça change et plus c'est pareil! Alors qu'il s'est accroché à la tête du PQ sans aucune légitimité à la suite du départ de Lucien Bouchard, il n'a cessé de faire des manœuvres électoralistes visant le pouvoir plutôt que l'indépendance. «La liberté n'est pas une marque de yogourt», disait Falardeau...

Eh bien, l'indépendance n'est pas une nouvelle loterie, monsieur Landry! Les conditions gagnantes, l'assurance morale et autres répliques de bas étage ont fait que les radicaux et moi-même en avons eu assez de Bernard Landry et de sa quête interminable et lente de l'indépendance du Québec... Refusant de faire des gestes de souveraineté, refusant de renforcer le fait français au Québec, refusant d'établir un calendrier serré du prochain rendez-vous avec l'histoire, refusant l'élection référendaire, Bernard Landry aura couru à sa perte! Landry est parti, vive Landry!

Alexandre Brousseau  
Québec, le 9 juin 2005

## La Cour suprême s'est trompée

Le récent jugement de la Cour suprême du Canada, autorisant le recours à l'assurance privée pour obtenir accès à des soins déjà couverts par le régime public, constitue une dangereuse interprétation du droit; il s'établit en fait comme une violation du droit à l'égalité et à la vie des personnes moins fortunées, les discriminant à cause de leur condition sociale.

L'ordre dans lequel les gens sont opérés actuellement ne relève pas du caprice: ces décisions sont prises d'abord en fonction de l'urgence des cas, ensuite en tenant compte de l'attente qu'a déjà connue le bénéficiaire. Les personnes passant présentement sur les tables d'opération, sauf égarément anecdotique du système, sont celles en ayant le plus besoin. Il est terrible cependant que des individus voient leur état s'aggraver et leur vie être mise en danger à cause du manque de ressources dans le système public, tandis qu'une intervention rapide préviendrait de graves complications. Par contre, permettre aux personnes ayant des moyens financiers plus élevés d'accéder plus vite aux soins, plus rapidement qu'une personne appauvrie devant subir d'urgence une chirurgie, ne constitue aucunement un remède adéquat à la pénurie, mais bien un triomphe abject de l'argent sur le bien commun. De plus, la démonstration qu'une telle mesure désengorgerait les listes d'attentes du système public n'a jamais été faite et demeure improbable, puisque la crise du système de santé repose d'abord sur un manque de personnel qualifié, dont plusieurs déserteraient sûrement vers le privé si un tel système parallèle était créé, affaiblissant davantage notre réseau de santé publique.

Au Québec (et dans le reste du Canada), un choix de société a été fait, celui d'enlever à l'argent le pouvoir de permettre de recevoir des soins de santé plus rapidement, dans le désir de montrer que le droit à la vie d'un pauvre est aussi important que celui d'un riche. Le jugement de la Cour suprême, d'ailleurs fort divisé (quatre contre trois), contrevient à cette décision morale pourtant appuyée par la majorité des Québécois et permet aux citoyens ayant une bourse bien garnie, une minorité, d'être sauvés avant quiconque plutôt que d'être traité équitablement comme n'importe quel autre bénéficiaire. C'est pourquoi je demande à nos élus de recourir dans les plus brefs délais à la clause dérogatoire pour contrer ce jugement anticonstitutionnel et contre le bon sens de la Cour suprême.

Hugo Vaillancourt  
Montréal, le 10 juin 2005

## Inacceptable

Monsieur Robert Libman, Je trouve inconcevable et inacceptable votre décision de retirer d'une exposition des photographies de la journaliste Zahra Kazemi pour des motifs de sensibilité politique des rési-

dants de l'arrondissement.

Qu'est-ce qui motive véritablement le retrait des photographies non pas d'une réalité subjective mais bien de la réalité? Une réalité provenant d'une journaliste qui a littéralement donné sa vie à la liberté de presse que vous méprisez à la suite d'une seule plainte d'un citoyen.

Qui était ce citoyen si influent au point qu'il motivait le recours à la rhétorique trop souvent mythique de l'antisémitisme pour vilipender sur la place publique l'œuvre d'une femme torturée, battue et assassinée par des Iraniens?

En condamnant cette exposition et en censurant le discours de liberté universelle de Zahra Kazemi, vous faites une sélection tordue de l'information devant être transmise à vos citoyens et l'ensemble des Québécois ce qui n'aura jamais pour effet de réduire votre dite sensibilité politique. Au contraire, à qui profite donc cette sensibilité politique que vous semblez nourrir et non réduire à néant? Peu importe, la liberté trouvera son chemin.

Le vulgaire se prend toujours aux apparences et ne juge que par l'événement [...] les hommes sont si simples et si faibles que celui qui veut tromper trouve toujours des dupes [...] le caractère des peuples est mobile, on les entraîne facilement vers une opinion, mais il est difficile de les y maintenir.

Sylvain Raymond  
Montréal, le 12 juin 2005

## Payer les écrivains

Brigitte Alepin, comptable, fiscaliste, et auteure du livre *Ces riches qui ne paient pas d'impôts*, a raison de s'indigner du fait que les écrivains ne soient pas mieux traités par les gouvernements. D'ailleurs, en 2005, la Grande Bibliothèque qui dispose d'un budget annuel de 40 millions versera plus d'argent aux gardiens de sécurité qu'aux créateurs de livres. L'écrivain, ce pilier des bibliothèques, dont le livre est lu à 100 reprises par 100 lecteurs, ne recevra que 10 % du prix d'achat de l'exemplaire original lors de son acquisition. Pourquoi l'État ne paierait-il pas le droit d'auteur, le salaire de l'écrivain, à chaque fois qu'un livre est emprunté, comme cela se fait dans d'autres pays? Ou, n'accorderait-il pas un «p'tit délai de six mois» entre la vente d'un livre en librairie et son prêt gratuit en bibliothèque, à l'instar d'un film entre sa projection au cinéma et son visionnement gratuit à la télévision?

Paul Gélinas  
Montréal, juin 2005

## LIBRE OPINION

## Une comparaison odieuse

NOAH RICHLER

Toronto

La comparaison que le chroniqueur Louis Hamelin fait entre Heinrich Himmler, nazi notoire, et mon père décédé, Mordecai Richler, en parlant de son roman *Le Cavalier de Saint-Urbain* (*Le Devoir*, 4 et 5 juin 2005), est odieuse.

J'aurais dit stupéfiante, mais je reconnais que l'idée selon laquelle, à travers «la voix de son narrateur et alter ego», mon père se serait servi de «la haine comme discipline» est tout à fait utile à M. Hamelin. Ce dernier ne veut sans doute reconnaître aucune faute chez les plus extrêmes éléments de l'idéologie souverainiste contre lesquels, il est vrai, mon père se battait courageusement durant les dernières années de sa vie.

Quelle est cette «pensée politique encore en gestation» à laquelle M. Hamelin fait allusion sans la spécifier? Le fait que mon père ait osé défendre, dans notre démocratie, les droits d'une minorité au Québec? Qu'il ait cru au Canada — ou, au moins, à une «belle province»

dans laquelle lui et d'autres allophones semblables seraient aussi acceptés?

Le glissement de M. Hamelin, utilisé avec fausse naïveté, ne mériterait pas de discussion, sauf que sa conclusion dégoûtante se base sur une erreur répréhensible chez quelqu'un qui prétend être critique littéraire: que les pensées d'un auteur réel et les paroles de ses personnages inventés sont équivalentes. Ou est-ce que M. Hamelin, tel un pauvre lecteur, croit que Nabokov était pédéraste, que d'innombrables romanciers sont aussi meurtriers — et qu'Anna Sewell, l'auteure de *Black Beauty*, était, en vérité, un cheval? Vos pages littéraires devraient avoir honte.

## Réplique

Si j'écrivais un roman dont le personnage principal, me ressemblant de surcroît, déclarait détester «tous les Juifs sans exception», et que rien, dans la suite ou dans la conclusion de mon histoire, ne venait contredire, balancer ou amoindrir l'opinion radicale ainsi exprimée, j'aurais des problèmes avec la critique, et aussi probablement avec le Congrès juif canadien.

Les histoires que nous écrivons ne sont pas innocentes, elles s'inscrivent dans une Histoire, ont, sinon une morale, du moins un sens, et c'est justement le rôle du critique d'essayer de discerner les différents discours à l'œuvre dans un livre. La littérature ne permet pas de dire n'importe quoi (que les Allemands sont tous coupables de génocide, les Québécois tous stupides, etc.) et, si on se cache derrière un personnage pour le faire, il faut s'attendre à soulever un peu de controverse... Comme Nabokov avec sa Lolita.

Par contre, si monsieur Noah Richler a cru lire, dans la phrase «Himmler n'aurait pas dit mieux», une comparaison directe entre son père écrivain et le chef de la SS, je le regrette. J'ai déjà écrit dans ces pages que Mordecai Richler était «le plus grand romancier produit par le Québec», et je ne crois pas que les trois chroniques que j'ai consacrées à la tribu Richler depuis six ans aient été si néfastes à la mémoire littéraire de son père. Quant à la «pensée politique encore en gestation» en 1967, je n'ai pas parlé de miroir piégé du racisme pour rien.

Louis Hamelin

## IDÉES



Pauline Marois, que l'on voit ici lors du dernier congrès national du Parti québécois, rappelait récemment à quel point elle entendait concilier les velléités pourtant irréductibles des membres de son parti, et ce, pour créer l'apparence d'un consensus au PQ et élargir sa base électorale. Mais est-ce vraiment la bonne solution?

PARTI QUÉBÉCOIS

## Le spectre de la pensée radicale

JOCELYN LÉTOURNEAU

Titulaire, Chaire de recherche du Canada en histoire contemporaine du Québec, Université Laval

Lire les textes que Pierre Graveline et Robert Laplante ont publiés dans *Le Devoir* des 2 et 3 juin dans le premier cas, du 7 juin dans le deuxième, donne froid dans le dos. Il serait dommage que le mouvement souverainiste, commis à l'éthique démocratique depuis toujours, soit investi ou influencé par de pareils idéologues.

Ces deux hommes, et ceux qui les accompagnent dans leur volonté d'enrégimenter la société québécoise dans une démarche radicale et tous azimuts de combat national, comme si notre situation était comparable à celle des damnés de la Terre, auraient intérêt à créer leur propre parti politique plutôt que d'en parasiter un autre pour exister. Ils seraient rapidement mis à leur place — celle de la marge — par une population qui ne se reconnaît pas dans la culture politique de l'hostilité, de l'intransigeance ou du ressentiment, ni n'entend jouer son destin collectif comme on parie à la roulette russe.

## Condescendance

Ce que Graveline et Laplante, parmi d'autres, appellent — en dénarrant la chose de haut — les tergiversations des élus devant l'enclenchement du processus de sécession du Québec traduit au fond leur irrespect du politique dans une société complexe et diversifiée comme la nôtre.

Le ridicule dont ils affublent la sagesse réflexive des Québécois concernant leur avenir (de l'attentisme pathétique selon eux) témoigne de leur méconnaissance de ce que fut jusqu'ici l'expérience historique québécoise. Il marque leur volonté d'ignorer ce qui définit peut-être le mieux l'horizon politique de la majorité des Québécois: le réformisme, le pragmatisme, l'avancement graduel, le progressisme mesuré, la révolution tranquille, la stabilité dans la transformation, l'assurance dans le changement.

Que la délibération, la négociation, l'accommodement, le compromis, bref l'étapisme et le donnant-donnant, aient si souvent animé la pratique politique

des parlementaires québécois, depuis les représentants des anciens Canadiens jusqu'à Lucien Bouchard en passant par René Lévesque, signifie une chose que Graveline et Laplante refusent d'admettre: la culture politique des Québécois est d'inspiration et de tradition britanniques bien davantage que française, états-unienne, sud-américaine ou autre.

Cette culture politique n'est ni radicale ni révolutionnaire. Elle est centriste, empiriste et opportuniste. Elle tend fréquemment à l'éclectisme. L'habit du Patriote embrigadé, mû par une cause univoque et se comportant tel un zouave protégeant aveuglément son pape, est l'un de ceux qui sied le moins aux Québécois. Il serait temps de cesser de vouloir les en revêtir.

## Le PQ et le radicalisme politique

Je trouverais regrettable que la démission de Bernard Landry, qui crée une situation d'ouverture politique au sein du PQ, permette aux radicaux d'orienter le programme du parti vers des avenues qui ne croisent pas les aspirations raisonnables des Québécois. Le PQ semble pris au piège d'une dynamique vicieuse: il ne peut espérer la fortune politique que s'il se fait réaliste dans sa gestion (bonne gouvernance), dans sa promotion des intérêts des Québécois (affirmation appuyée) et dans l'énoncé de son idéal national (souveraineté-partenariat).

Paradoxalement, les conditions de ce succès n'ont de cesse d'être dénoncées par une fraction de ses militants qui, en chassant le (ur) chef à coup de vote minoritaire, précipitent le parti dans l'eau trouble. Or, pour maximiser ses chances d'élection et répondre aux attentes de l'électorat, le PQ, grâce à la voix majoritaire de ses membres, n'a d'autre choix que de se redonner un leader tempéré!

Pour sortir de cette situation où une majorité subit épisodiquement le césarisme d'une minorité radicale qui doit néanmoins s'en remettre au courant modéré pour replacer le parti sur la voie du pouvoir, le PQ devra un jour trancher le nœud gordien de son ambivalence constitutive. Peut-être en se refondant comme parti résolument autonomiste, mais non pas indépendantiste à tout prix — ce qui lui permettrait de se délester de sa cliqué de doctrinaires incurables et de son corps de Vestales zélées.

À l'encontre de ce que l'on pourrait croire, ce choix ne relèverait pas du suicide politique pour le parti émergent qui se donnerait un nouveau nom. Le cas échéant, son programme serait centré sur les idées de

développement économique, d'équité sociale, de gouvernance responsable et d'in(ter)dépendance politique — des thèmes chers à beaucoup de péquistes.

Un tel programme rallierait de larges segments de la population québécoise — coalition de libéraux, de socio-démocrates et de nationalistes — qui ne se reconnaissent pas dans l'administration actuelle du PLQ, qui n'appuieront jamais l'ADQ, qui n'épousent pas les positions de l'UFP ou celles d'Option citoyenne et qui sont étrangers au jusqu'au-boutisme des Graveline et Laplante.

Advenant la naissance d'un tel parti, et si les formations politiques existantes ne leur plaisaient pas, ceux qui s'inscrivent dans une mouvance franchement indépendantiste ou «à gauche toute» pourraient créer sans ambages leur propre parti. À leur guise et sans compromission, ils en orienteraient le programme dans l'idéalisme de leurs aspirations. Ils verraient, sans possibilité de se dérober devant le verdict populaire, comment l'électorat sanctionnerait leur entreprise...

## Contre la raison univoque

Je sais bien que pareil scénario n'est pas à l'ordre du jour. À l'évidence, les gens du PQ entendent gérer la divergence au sein de leur parti en ménageant la chèvre et le chou, de manière à éviter la déchirure ou la scission. Pauline Marois rappelait récemment à quel point elle entendait concilier les velléités pourtant irréductibles des membres de son parti, et ce, pour créer l'apparence d'un consensus au PQ et élargir sa base électorale.

Aucun doute que ses concurrents auront la même intention. Pour accéder au pouvoir, on est prêt au PQ à ouvrir la porte à bien des genres de militants et tolérer toutes sortes de positions, quitte à marginaliser les radicaux au fil d'arrivée. De bonne guerre politique, sans doute. Mais un jeu dangereux, surtout lors d'une course ouverte et implacable à la chefferie.

Il est essentiel que les adeptes de la pensée radicale, qui aiment emballer leurs initiatives dans les oripeaux de la «nécessité historique d'agir» et dans ceux des «intérêts supérieurs de la patrie», soient respectueusement écartés de la détermination des politiques et stratégies du PQ. Par l'intransigeance et la fureur dont elles sont portées, les positions d'un Graveline ou d'un Laplante rappellent qu'au sein du mouvement souverainiste, comme ailleurs dans la société québécoise, il faut faire acte de vigilance contre les manifestations de la raison acariâtre et de la pensée radicale.

## Le projet de loi 57 ne lutte pas contre la pauvreté

FRANÇOISE DAVID

Porte parole, Option citoyenne

DENISE VEILLEUX

Porte parole, Union des forces progressistes

À un moment où le Conseil national du Bien-être social du Canada dénonce l'insuffisance des prestations d'aide sociale dans l'ensemble des provinces canadiennes et invite les différents gouvernements à assurer leur «responsabilité morale d'assurer le mieux-être de tous leurs électeurs, pas seulement des bien nantis», le gouvernement libéral de Jean Charest s'apprete à adopter le projet de loi 57: la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Cette loi est présentée comme étant la mise en œuvre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (loi 112) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 13 décembre 2002 et qui contenait deux objectifs ambitieux: devenir, parmi les nations industrialisées, l'un des pays où il y a le moins de personnes en situation de pauvreté et «tendre vers un Québec sans pauvreté».

## Bilan négatif

Toutefois, pour les personnes et les familles à l'aide sociale, le bilan du gouvernement Charest en matière de lutte contre la pauvreté est surtout négatif.

■ Le 2 avril 2004, lors du dépôt du Plan d'action de lutte contre la pauvreté, le gouvernement décrète une indexation partielle des prestations pour 70 % seulement des ménages à l'aide sociale; rappelons ici que les prestations des personnes à la Sécurité du revenu ont subi une dévaluation de 30 % en 20 ans!

■ Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le gouvernement réintroduit une réduction de 100 \$ par mois pour partage de logement familial; supprime une prestation spéciale d'environ 80 \$ par mois pour les familles en attente d'une allocation logement; force les personnes et les familles à épuiser leurs économies lors d'une nouvelle demande et prive les personnes immigrantes d'un droit à l'aide dans les trois premiers mois de leur arrivée au pays.

Et maintenant, le gouvernement Charest s'apprete à adopter le projet de loi 57 qui, même amendé, appauvrira davantage les personnes et les familles à l'aide sociale:

■ en mettant fin à l'allocation de 113 \$ par mois pour les 55 ans et plus;

■ en n'installant pas un vrai barème plancher, c'est-à-dire une prestation de base qui assure la couverture des besoins essentiels;

■ en continuant de s'approprier la pension alimentaire versée au bénéfice d'un enfant;

■ en augmentant les pouvoirs discrétionnaires du ministre tout en diminuant les droits de recours.

## Partenariats

Un autre élément inquiétant du projet de loi 57 est passé inaperçu jusqu'à maintenant. Le ministère de la Solidarité sociale ouvre la porte à des partenariats avec des fondations privées, des municipalités et des organismes communautaires pour la mise en place de «programmes spécifiques». On pourrait, par exemple, adopter un programme particulier pour les travailleurs et travailleuses victimes de licenciements collectifs. Pourquoi eux et pas toutes les personnes assistées sociales qui ont les mêmes besoins?

Avec le projet de loi 57 adopté d'ici à la fin de la présente session parlementaire, le gouvernement Charest tente-t-il de transférer la responsabilité de la lutte contre la pauvreté aux individus, aux familles, aux communautés, aux fondations?

Rappelons qu'Emploi-Québec a subi des compressions budgétaires importantes qui affaiblissent sa capacité de fournir des mesures d'insertion à toutes les personnes assistées sociales jugées aptes au travail. Nous sommes bien loin de l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale! Cette loi faisait de la lutte contre la pauvreté un impératif national et engageait le gouvernement du Québec à se doter d'une stratégie nationale de lutte à la pauvreté.

Option citoyenne et l'Union des forces progressistes s'opposent donc à l'adoption du projet de loi 57 et demandent, pour les personnes à l'aide sociale, des mesures concrètes et immédiates permettant la réalisation effective du droit à un revenu décent, entre autres, l'indexation complète des prestations, un barème plancher garantissant la couverture des besoins essentiels et de véritables mesures d'insertion à l'emploi.

La Cour suprême et les soins de santé

## La majorité désire une liberté de choix

MAXIME BERNIER

Vice-président exécutif, Institut économique de Montréal

La décision du plus haut tribunal du pays dans la cause Chaoulli ouvre la porte à une voie de réforme prometteuse de notre système de santé. Nous sommes tous témoins de la détérioration du système, et ce, malgré l'injection de milliards de dollars supplémentaires par les gouvernements. De nombreuses études ont constaté qu'une simple augmentation des dépenses publiques ne suffira pas à résoudre les problèmes ni à combler les besoins d'une population vieillissante.

D'ailleurs, un sondage Léger Marketing commandé par l'Institut économique de Montréal (IEDM) en août 2004 montrait déjà que 90 % des Québécois étaient conscients que l'injection de nouveaux fonds publics

n'était pas la solution pour régler de façon définitive le problème des listes d'attente dans le secteur de la santé. En effet, 53 % des Québécois disaient que l'injection de nouveaux fonds publics ne réglerait le problème que de façon temporaire et 37 % étaient d'avis que cela ne réglerait pas du tout le problème.

Cette décision de la Cour suprême permet l'introduction d'une source de financement privé qui ne pourra qu'être bénéfique pour le réseau. Elle aura pour effet d'accorder une plus grande liberté de contracter aux patients, aux assureurs privés et aux offreurs de services de santé.

Il est tout à fait logique de permettre aux gens de suppléer au manque de ressources de l'État avec leur propres ressources financières pour avoir accès à des services hospitaliers. La Cour suprême est aussi du même avis: «[...] l'État peut difficilement empêcher les particuliers qui veulent assumer de tels coûts de choisir la façon de gérer leurs finances personnelles».

Certains groupes de pression ont affirmé que cet-

te décision mettrait en péril le système public. Il en est tout autrement, selon l'opinion majoritaire de la Cour: «La preuve concernant la situation dans d'autres démocraties occidentales où le système de santé public permet l'accès aux soins privés, réfute la théorie [...] voulant que l'interdiction de souscrire une assurance privée soit liée au maintien de soins de santé publics de qualité. La participation du secteur privé ne paraît pas entraîner, en fin de compte, la disparition des soins de santé publics.» L'existence et la viabilité du système public ne sont pas menacées par l'introduction d'un système privé fonctionnant en parallèle.

Avec ce jugement, le Canada rejoint enfin l'ensemble des pays de l'OCDE, où un système public universel coexiste avec un système privé parallèle. Ces pays, comme la Suède, ont un système public qui se compare d'ailleurs avantageusement au nôtre et ils dépendent en moyenne moins que le Canada tout en offrant une meilleure accessibilité aux services médicaux. Le modèle mixte utilisé par les pays

de l'OCDE tels que la France, l'Allemagne et la Suisse, pour ne nommer que ceux-là, laisse une large place au privé et donne pourtant de meilleurs résultats que le Canada. Ce jugement fait tomber les tabous et reconnaît ce fait.

Selon un autre sondage Léger Marketing réalisé en avril dernier pour le compte de l'IEDM, cette décision répond aux désirs de deux tiers des Québécois qui souhaitent avoir la liberté de payer pour obtenir des soins plus rapidement dans le secteur privé. Cette décision, en permettant aux Québécois de pouvoir payer, s'ils le désirent, pour obtenir plus rapidement des soins de santé, est conforme aux valeurs canadiennes et québécoises de liberté et de responsabilité individuelle.

Le gouvernement du Québec ne devrait pas se laisser influencer par les groupes de pression qui, défendant leurs intérêts corporatistes, souhaitent contrer ce jugement historique. Il devrait plutôt se mettre au diapason d'une très grande majorité de Québécois.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corrivier (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire), Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire), Michel Garneau (coopératives); Diane Fricourt (responsable des pages thématiques); Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), Renée Leo Guimont et Serge Paquin (relecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélais (théâtre et culture), Julie Carpentier (papiers), Paul Bennett (papiers cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (titres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information internationale et page éditoriale: Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (papiers), Philippe Papineau (surnuméraire), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Thériault, François Desjardins (surnuméraire); à l'information économique: Gerard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (communis); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); à la documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cartara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida. INFORMATIONNELLE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice de la promotion et de la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## OLIVIER

SUITE DE LA PAGE 1

et cela va continuer.» Le maire accuse maintenant son adversaire d'inciter les membres de son équipe à se «déchirer les uns les autres.»

Plusieurs des conseillers qui lui ont fait faux bond lui ont reproché son caractère autoritaire et son arrogance et certains l'ont même qualifié de dictateur. «Je ne suis pas un dictateur. J'ai peut-être un style un peu arrogant, mais qu'on me soupçonne d'être mal intentionné et de vouloir abuser, je ne l'accepte pas», a-t-il déclaré, avant de rappeler que, lorsqu'il avait été pressenti par les maires des municipalités de la Rive-Sud, en 2001, pour devenir le chef du parti à l'occasion des fusions municipales, tous connaissent son caractère.

Quoi qu'il en soit, il ne saurait être question, pour lui, de renoncer à son poste de maire ou de se retirer de la course à la mairie en vue du scrutin de novembre prochain. «I never quit, I'm not a quitter», a-t-il lancé à un journaliste de la presse anglophone. Même si son équipe est décimée — il a perdu plus de la moitié des 26 candidats nécessaires pour les élections —, il entend bien rebâtir son équipe. «Plus ça va, plus le défi est intéressant», a-t-il affirmé.

## Course au leadership

Mais les membres de sa formation politique pourraient en décider autrement puisqu'il a rencontré hier après-midi, immédiatement après sa conférence de presse, le président du Parti municipal Rive-Sud, Henri Dubois. La question du leadership fera l'objet de discussions lors d'une réunion des membres du comité d'administration de la formation politique prévue pour la semaine prochaine. Au dire de M. Dubois, ceux-ci vont vraisemblablement convoquer une assemblée générale spéciale au cours de laquelle les quelque 2200 membres du parti pourront faire leur choix entre les deux hommes. Cette assemblée pourrait avoir lieu dans les trente jours suivants et le maire se serait montré favorable à cette éventualité, a indiqué M. Dubois. Si M. Gladu remportait cette bataille, Jacques Olivier pourrait continuer d'occuper ses fonctions de maire, mais devrait quitter la formation politique.

D'ici là, Jacques Olivier se retrouve en position inconfortable au sein du conseil municipal actuel, puisque son équipe compte désormais 19 élus contre 18 pour Claude Gladu alors que le parti d'opposition, Ralliement Longueuil, a trois conseillers et que trois élus siègent à titre d'indépendants. Mais Jacques Olivier ne s'en formalise pas, estimant que bien d'autres maires avant lui ont été capables de gérer leur ville malgré leur position minoritaire, comme Jean-Paul L'Allier, à Québec, et Michel Latendresse, l'ex-maire de Saint-Hubert. «Ça ne m'inquiète pas du tout, au contraire, a-t-il dit. Si c'est bon, ils vont voter pour. Si ce n'est pas bon, ils vont voter contre.»

Pour la deuxième fois en une semaine, Jacques Olivier a dû remanier son comité exécutif, mais, compte tenu de l'ampleur des déflections, il a dû faire appel à des élus des arrondissements qui défusionneront le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Son nouveau comité est donc composé de Denise Fillion (Boucherville), de Nicole Carrier (Brossard), de Jean Gérin (Saint-Bruno-de-Montarville) ainsi que de quatre élus de l'arrondissement de Saint-Hubert, soit Jacques Poiras, Stéphane Desjardins et Suzanne Charbonneau et Michel Latendresse.

Le Devoir

## Rectificatifs

Dans un article rapportant les multiples réactions au jugement de la Cour suprême sur les assurances privées en santé, publié vendredi dernier, il était écrit que l'Institut économique de Montréal (IEMM) coordonnait la tournée médiatique d'un des deux instigateurs de la requête en Cour suprême, le docteur Jacques Chaoulli. Or, M. Chaoulli avait plutôt embauché le relationniste Guy Therrien pour prendre en charge les relations avec les médias. Les représentants de l'IEMM étaient toutefois présents à la conférence de presse et ont livré leurs commentaires en marge de celle-ci.

Une erreur s'est glissée dans le cahier Informatique — OCTAS 2005, publié dans notre édition de mercredi dernier. Richard McNicoll est directeur général du Regroupement québécois pour le sous-tirage et non pas du Regroupement des personnes sourdes et malentendantes, comme nous l'avons indiqué.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

## DUCEPPE

SUITE DE LA PAGE 1

«Je pense que ma responsabilité envers le mouvement souverainiste, envers l'idéal que je partage avec des millions de personnes au Québec, m'amène à cette décision, a-t-il soutenu. [...] Il y avait autant d'arguments pour que contre. Je me sentais prêt à faire cette tâche-là à Québec. C'était tentant. Mais si j'affaiblis le front à Ottawa, est-ce que ça sert le mouvement souverainiste? J'en conclus que non.»

Selon M. Duceppe, ce sont vraiment les circonstances qui le poussent à refuser les appels du pied de ses supporters à Québec, et non pas le fait que le Bloc se retrouverait sans chef connu à la veille d'une élection. «C'est un parti solide, le Bloc, avec des gens de grands talents qui pourraient être chef, je n'ai aucun doute là-dessus», a-t-il dit. Il n'a d'ailleurs pas fait une croix à vie sur un poste à Québec. «Je n'ai pas de plan de carrière», a-t-il répété.

Les libéraux fédéraux n'ont pas mis longtemps avant d'attaquer le chef bloquiste sur cette décision, eux qui, visiblement, espéraient avoir la tâche plus facile lors de la prochaine élection qui doit avoir lieu en février. En Chambre, le premier ministre Paul Martin a souligné, sourire en coin, sa joie de voir M. Duceppe «choisir le Canada». «J'espère qu'il va faire la même recommandation aux Québécois», a-t-il lancé, ironique.

Ses lieutenants au Québec étaient toutefois beaucoup plus cinglants hier. Quelques minutes après l'annonce de Gilles Duceppe, la ministre des Affaires intergouvernementales, Lucienne Robillard, soutenait que le chef du Bloc «aimait la confrontation, les critiques», et ce, depuis ses années de syndicaliste. «Il

est bien là-dedans. [...] On voit un gars qui n'aime pas prendre des risques», a-t-elle dit sur le réseau CBC.

Le ministre des Transports et lieutenant politique de Paul Martin au Québec, Jean Lapierre, avait déjà commencé la veille à traiter Gilles Duceppe de «lâche». S'il a répété ce mot en anglais hier, il n'a pas osé le redire en français. «Le mot que je dirais, c'est plutôt "peureux", parce qu'au fond il pensait peut-être avoir un mouvement qui vien[dra] le chercher à Ottawa. Mais il n'y a pas eu de mouvement. Il y a plutôt eu un silence très éloquent», a-t-il dit à la sortie de la période de questions.

Jean Lapierre a ensuite repris la ligne du premier ministre, soutenant que Gilles Duceppe avait «raison d'avoir choisi le Canada». «C'est stable. C'est fiable. C'est confortable», a-t-il dit.

Le chef du Bloc est resté calme devant ces attaques. «Si j'étais allé [à Québec], les mêmes adversaires auraient dit "regardez, il suit ses ambitions personnelles au détriment des intérêts du Québec". Ils avaient deux discours de prêts. Ça fait partie de la joute partisane. [...] Je ne veux pas faire de la politique à la hauteur de Jean Lapierre», a-t-il dit.

De son côté, le chef du NDP, Jack Layton, se disait «à moitié surpris» de la décision de son adversaire bloquiste. Il espère maintenant que le Bloc votera en faveur du budget dans les prochains jours, «un bon budget pour le Québec», a-t-il dit.

Les conservateurs, eux, refusaient de lancer des roches au chef du Bloc, même si la décision est «étonnante». «C'est curieux de ne pas choisir d'aller là où la souveraineté doit se faire», a soutenu au Débat Joséé Verner, la lieutenant politique de Stephen Harper au Québec. Pour les conservateurs, les plans

ne changent pas. «On verra comment les Québécois vont interpréter ce qui vient de se passer. C'est un politicien d'expérience, c'est vrai, mais les gens voulaient l'avoir à Québec. Duceppe devra expliquer ça à la population. Nous, on est convaincus que les Québécois en ont marre de la position de contestation du Bloc et qu'ils veulent une alternative.»

La grande joie de ses députés, qui faisaient pression sur lui depuis une semaine pour qu'il reste à Ottawa, Gilles Duceppe a promis de continuer à «défendre bec et ongles les intérêts du Québec». «On est très content et heureux de cette décision», a soutenu au Débat le leader en Chambre du Bloc et vétéran député Michel Gauthier. «Nous voyez-vous sérieusement avec deux courses au leadership en même temps, avec en plus une préparation électorale à l'automne? Faut quand même pas courir après la misère!»

Selon lui, Gilles Duceppe a tissé des liens très utiles avec le reste du Canada et même les ambassadeurs étrangers. «Il a de bons contacts au Canada, et c'est important pour que le reste du pays ne tombe pas des nues à la suite d'un référendum», soutient Michel Gauthier. M. Duceppe rencontre aussi chaque année depuis sept ans tous les ambassadeurs pour expliquer notre démarche. On a besoin de lui ici.»

Le chef du Bloc n'a pas pris position dans la course au leadership naissante du PQ, préférant souhaiter bonne chance «à tous les candidats et candidates». «J'aimerais leur dire, ainsi qu'à tous les militants du Parti québécois, que le gagnant pourra compter sur mon appui indéfectible et sur ma loyauté comme ce fut le cas avec Lucien Bouchard puis Bernard Landry», a-t-il souligné.

Le Devoir

## JACKSON

SUITE DE LA PAGE 1

Cette décision unanime, fruit de 30 heures de délibérations réparties sur sept jours, constitue un succès absolu pour le clan Jackson, qui présentait le chanteur comme la proie d'une famille d'escrocs et du procureur Tom Sneddon, son ennemi intime. Le verdict met également fin à un procès long de quatre mois, au cours duquel la vie privée de la star a été disséquée et livrée aux médias du monde entier.

Un silence pesant régnait dans la salle d'audience lorsque le verdict, remis au juge Rodney Melville par les jurés, a été détaillé. Une fois son acquittement prononcé, Michael Jackson a porté un mouchoir à ses yeux rougis, tandis qu'un de ses avocats fondait en larmes. Le chanteur a ensuite été salué par son principal défenseur, Thomas Mesereau Jr.

De son côté, le procureur Sneddon, qui espérait voir la pop-star incarcérée après un premier échec en 1993, a semblé accuser le coup, cachant sa tête dans ses mains. «Évidemment, nous sommes déçus par ce verdict, [...] mais nous maintenons notre confiance dans le système judiciaire», a-t-il ensuite commenté devant les caméras de télévision.

Dans la foulée du verdict, le juge Melville a lu une déclaration du jury rappelant la pression à laquelle étaient exposés ses 12 membres: «Nous, jurés, ressentons le poids des yeux du monde posés sur nous» et «demandons à pouvoir reprendre nos vies respectives aussi anonymement que lorsque nous sommes arrivés.»

Les jurés ont par la suite tenu une conférence de presse pour expliquer leur décision. «Je voudrais simplement dire que nous avons examiné tout ce qui nous a été soumis», a affirmé le juré n°1, l'identité de chacun devant rester secrète.

«Je n'aurais jamais épousé un pédophile», a immédiatement réagi Debbie Rowe, ex-femme du chanteur, dans une déclaration à l'émission Entertainment Tonight. A ses yeux, ce verdict vient également prouver que «le système fonctionne».

Michael Jackson, âgé de 46 ans,



JEFF CHRISTENSEN REUTERS

Attroupement à Times Square, à New York, au moment de l'annonce du verdict dans le procès de Michael Jackson, hier après-midi.

était accusé d'avoir agressé sexuellement un garçon âgé de 13 ans en rémission d'un cancer au moment des faits, entre février et mars 2003, dans son ranch californien de Neverland. L'accusation affirmait qu'il avait fait boire du vin à l'enfant pour l'agresser et qu'il avait ensuite tenté de faire participer la famille de ce dernier à une vidéo le disculpant de l'accusation de relation ambiguë. S'il avait été reconnu coupable, il encourrait une peine pouvant dépasser 18 ans de prison.

La nouvelle de son acquittement a été accueillie par des cris de joie et de soulagement parmi les centaines de

fans massés depuis des heures devant le tribunal, qui scandaient inlassablement «Michael, innocent». Dans la foule, des confettis ont été lancés, les embrassades se sont multipliées et une femme a même lâché une colombe blanche pour chacun des dix acquittements.

Arrivée vers 12h50, heure locale, avec 20 minutes de retard sur l'horaire initial, la pop-star est ressortie du tribunal peu avant 13h30, abritée du soleil par une ombrelle. Vêtu d'un costume sombre, d'une chemise blanche et d'une cravate noire, le teint très pâle, les traits tirés et les yeux dissimulés derrière d'imposantes lunettes, Michael Jack-

son a fait un geste discret en direction de ses fans, auxquels il a adressé des baisers, et s'est immédiatement engouffré dans un 4x4 noir, rejoint par sa famille, avant de regagner Neverland.

Affaibli et ruiné, le chanteur de Thriller risquait gros avec ce procès. Il en sort exsangue, désormais poursuivi par une réputation qu'il a lui-même contribué à alimenter en révélant en février 2003, dans un documentaire britannique, que des enfants dormaient avec lui dans son lit. Une pratique qui, à l'en croire, n'avait «rien de sexuel».

Associated Press

## GRAS «Il faut informer, mais pas réglementer»

SUITE DE LA PAGE 1

minimum de cinq ans. Peut-être plus, viennent maintenant les fabricants de nourriture industrielle. «Il ne faut pas aller trop vite, a commenté Sylvie Cloutier du Conseil de la transformation alimentaire du Canada (CTAC). Plusieurs membres de l'industrie sont d'accord avec l'idée d'un règlement (sonnant le glas des gras trans). Mais il faut leur laisser le temps pour trouver des substituts qui, au fil des années, ne vont pas s'avérer aussi dommageables pour la santé des consommateurs.»

Près d'une douzaine de représentants de l'industrie ont défilé hier devant les membres du Groupe d'étude afin de les inciter à mettre la pédale douce dans la lente élaboration d'un règlement fédéral visant à bannir définitivement les acides gras trans de l'alimentation. «Beaucoup de travail a été réalisé jusqu'à maintenant», a expliqué Tim Civil de la multinationale PepsiCo qui, outre des boissons gazeuses (sans gras trans) déverse sur le marché en chips, biscuits, craquelins ou barres nature qui en contiennent. Mais nous rencontrons toujours des problèmes avec la texture et la stabilité du produit dans le temps [lors du remplacement des huiles partiellement hydrogénées].» Favorisé depuis les années 50 dans la transformation alimentaire, les huiles partiellement hydrogénées — à l'origine des gras trans — permettent en effet de donner de la texture à certains aliments, mais aussi d'étendre leur durée de vie sur les tablettes des épiceries. Dans le cas des fritures, ces graisses sont aussi prisées en raison de leur durée de vie prolongée et de leur résistance à la chaleur.

Le hic, les ersatz qui apparaissent aujourd'hui sur le marché ne semblent pas donner les mêmes résultats et beaucoup de recherches sont encore à prévoir avant de bannir les gras trans sans faire fuir les consommateurs avec des produits qu'ils n'apprécie-

raient plus, soutiennent les industriels. «Sans goût, il n'y a pas de nutrition», a dit Bob Ingrata, porte-parole de Monsanto. Et pour le moment, nous sommes toujours en train de rechercher cet équilibre. De plus, les huiles faibles en gras trans sont aussi riches en gras saturés [néfastes également pour la santé cardiovasculaire mais dans une moindre mesure]... faisant ainsi goûter la logique du pharmacien (à savoir, le remède, c'est le poison) au monde de l'agro-alimentation.

Dans ce contexte, la vitesse ne semble pas une bonne conseillère, selon le représentant de Monsanto. Son entreprise, fortement impliquée dans le secteur du soja et canola qui deviennent ensuite huile, travaille actuellement sur de nouvelles semences capables de générer moins de gras trans. Elle pense toutefois atteindre son but d'ici à 2012. Et ce, à condition que la recherche s'intensifie dans ce domaine, a-t-il poursuivi.

## Un règlement édulcoré

Soumis à une forte pression, les acteurs de l'alimentation transformée préféreraient donc en grand nombre qu'Ottawa n'aille pas de l'avant avec son projet de règlement contre les gras trans. Au profit d'une politique d'éducation des consommateurs, plus efficace, selon eux. «Il faut informer, mais pas réglementer», a expliqué au Débat Tyler Bjornson représentant du Conseil canadien du canola en marge de la rencontre qui se tenait dans un hôtel de la capitale. Comme pour le Guide alimentaire canadien [conçu à titre indicatif pour orienter l'alimentation des Canadiens], l'étiquetage obligatoire des valeurs nutritionnelles sur les aliments commence à changer les habitudes. C'est davantage là-dessus qu'il faut miser.»

D'ici à décembre, l'ensemble de l'industrie — à l'exception de quelques PME — se doit d'adopter cet étiquetage qui comprend, entre autres informations, le pourcentage de gras trans présents dans un produit. «C'est un outil efficace pour faire bouger l'indus-

trie, estime M. Civil de PepsiCo. Les gras trans, c'est un problème réel qui ne va pas disparaître. Mais avec cette loi sur l'étiquetage, ils vont toutefois diminuer sous la pression des consommateurs.»

Combattre les gras trans coûte cher à ceux qui, devant le Groupe d'étude, ont présenté quelques-unes de leurs réussites. Et le Canada pourrait aussi en payer un fort prix si sa lutte contre ces acides gras devenait aveugle, a prévenu Jim Wispinski de la multinationale Dow. C'est que le pays est un «fort producteur de canola», a-t-il expliqué et, dans une moindre mesure de soja. Hors, les substituts présents sur le marché se composent beaucoup d'huile de tournesol, mais aussi de noix de coco ou de palme que le climat au nord du 49<sup>e</sup> parallèle ne permet pas vraiment de produire. «Quand on se débarrasse des huiles partiellement hydrogénées, il faut aussi revoir tous les réseaux de distribution, de fournisseurs, repenser aussi les emballages...», a dit Sylvie Cloutier du CTAC. C'est beaucoup de travail et d'adaptation. Il faut nous laisser respirer.» Eradication obligatoire ou volontaire? Totale ou partielle? Le Groupe d'étude sur les graisses trans de Santé Canada — mis en place de concert avec la Fondation des maladies du cœur du Canada — va devoir trancher dans les prochaines semaines. Demain, une réunion à huis clos doit permettre aux 24 membres de digérer les plaidoyers des représentants de l'industrie. Un rapport préliminaire contenant quelques recommandations prioritaires doit être présenté au ministre fédéral de la Santé au début du mois de juillet.

D'autres consultations suivront ensuite avant la remise du bilan de l'étude et de la proposition d'un règlement — ou non — en novembre prochain, comme prévu dans la motion adoptée par 193 députés contre 73 en novembre dernier.

Le Devoir